

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 07 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi sept mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 29 février 2024

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	RIVIERE	Elizabeth	4^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M.	SAO	Pétélo	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Elodie FERRALI (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Marguerite FILIMOHAAU)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
 Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	35

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN est désigné secrétaire de séance.

Contre :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ, M. Mickael LELONG, M. Frédéric PARENT.

Abstention :

Liste « Tous pour notre Mont-Dore » : M. Petelo SAO.

Groupe « Le Mont-Dore, notre Ville vers une nation Arc-En-Ciel » : M. Romuald PIDJOT, Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL, M. Jean-Irénée BOANO.

DELIBERATION N° 07 /24/III**APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL
DE L'EXERCICE 2024****Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 07 mars 2024,**

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 132/23/XII du 14/12/2023 autorisant le versement des subventions au SMTU, à la caisse des écoles, au CCAS, au GIE SERAIL et à la SECAL pour l'année 2024.

Vu la note explicative de synthèse n°03/2024 du 29 février 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 22 février 2024, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le budget primitif principal de la ville du Mont-Dore pour l'exercice 2024, tel que présenté dans les documents joints en annexe, est adopté et arrêté par chapitre comme ci-dessous :

Section de fonctionnement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2024
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	102 040 843
73	Impôts et taxes	1 116 552 000
74	Dotations et participations	2 434 073 479
75	Autres produits de gestion courante	204 040 000
76	Produits financiers	2 500 000
77	Produits exceptionnels	510 000
Total		3 860 740 724

Section de fonctionnement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2024
011	Charges à caractères général	912 190 443
012	Charges de personnel	1 670 103 828
014	Atténuation de produits	35 684 968
022	Dépenses imprévues	10 000 000
023	Virement à la section d'investissement	217 997 253
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 000 000
65	Autres charges de gestion courante	568 684 232
66	Charges financières	89 600 000
67	Charges exceptionnelles	21 480 000
68	Dotations aux provisions	55 000 000
Total		3 860 740 724

Section d'investissement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	217 997 253
024	Produits des cessions	110 835 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 000 000
10	Dotations, fonds divers et réserves (Excédents de fonctionnement capitalisés)	389 802 654
13	Subventions d'investissement	165 413 705
16	Emprunts et dettes assimilées	323 000 000
27	Autres immobilisations financières	13 000 000
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	84 522 911
	Restes à réaliser	225 807 331
Total		1 810 378 854

Section d'investissement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2024
001	Déficit d'investissement reporté	200 636 369
020	Dépenses imprévues	21 069 936
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402
13	Subventions d'équipement	13 123 947
16	Remboursement d'emprunt	417 300 000
20	Immobilisations incorporelles	17 500 000
204	Subventions d'équipement versées	73 165 222
45	Opérations pour comptes de tiers	84 522 911
I - Total des opérations non-individualisées		828 342 787
0100	ACQUISITIONS FONCIERES	3 745 000
0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	9 869 843
0300	AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	17 500 000
0400	AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	12 238 001
0500	MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	2 400 000
0600	RETELEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	100 000 000
0700	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	4 000 000
0800	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	66 815 000
0900	INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	22 153 079
1000	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	31 375 000
10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	26 500 000
1100	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	21 060 000
1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	48 350 000
12418	AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUM CA 2024/2027 (AP 7124)	22 000 000
12618	POLE SECURITE - CASERNE DE POMPIERS CA 2024/2027 (AP 3618)	2 500 000
13020	AMENAGEMENT VALLÉE DE LA COULÉE	12 500 000
13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	52 567 102
13421	AMENAGEMENTS ILOT BAILLY CA 2024/2027 (AP 6924)	21 000 000
13821	PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	6 000 000
13921	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	45 000 000
1400	AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	2 000 000
14122	AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (AP 6522)	2 300 000
14224	PARCOURS DU CŒUR CA 2024/2027 (AP 6724)	2 600 000
14324	PROMENADE PIETONNE BOULARI CA 2024/2027 (AP 6824)	8 200 000
14424	DARSE DU VALLON-DORÉ CA 2024/2027 (AP 7024)	2 500 000
1600	AMENAGEMENTS DES CIMETIERES	150 000
1700	AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	80 700 000
1800	COMMUNICATION	1 075 000
2200	ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	38 100 000
6811	AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	250 000
8513	VIDÉO PROTECTION (AP 2113)	41 881 933
II - Total des opérations individualisées		707 329 958
Restes à réaliser (RAR)		274 706 109
Total (I + II + RAR)		1 810 378 854

Article 2 : L'état détaillé des restes à réaliser 2023 visé par le comptable est annexé à la présente délibération, ils sont reportés comme suit :

- 274 706 109 FCFP en dépenses d'investissement,
- 225 807 331 FCFP en recettes d'investissement.

Article 3 : Est autorisée la transformation des postes listés ci-dessous :

- un poste de catégorie B en poste de catégorie C de la filière socio-éducative,
- un poste de catégorie C en poste de catégorie B de la filière administrative,
- un poste de catégorie B de la filière technique.

Article 4 : Est autorisé le versement des charges réelles du chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour l'année 2024 à la somme de 21 480 000 FCFP se répartissant comme suit :

Article	Intitulé	Budget primitif 2024
6714	Bourses et prix	1 200 000
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 000 000
673	Titres annulés	10 000 000
6748	Autres subventions exceptionnelles	6 280 000
Total du chapitre 67		21 480 000

Article 5 : Est autorisé le versement des subventions de fonctionnement chapitre 657 « subventions de fonctionnement » pour la somme de 516 495 580 F CFP se répartissant comme suit :

Article	Intitulé	Budget primitif 2024
65733	Subventions de fonctionnement versées à la province Sud	17 250 000
6573581	Subventions de fonctionnement versées au SIGN	30 000 000
6573582	Subventions de fonctionnement versées au SMTU	107 025 580
657361	Subventions de fonctionnement versées à la caisse des écoles	153 850 000
657362	Subventions de fonctionnement versées au CCAS	128 350 000
65738	Subventions de fonctionnement versées au GIE SERAIL	2 400 000
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	77 620 000
Total 657 - Subventions de fonctionnement		516 495 580

Article 6 : Est autorisé le versement des subventions d'équipement aux établissements chapitre 204 « subventions d'équipement versées » pour la somme de 73 165 222 FCFP se répartissant comme suit :

Article	Intitulé	Budget primitif 2024
20415131	Subventions d'équipement versées au SMTU	1 065 222
204181	Subventions d'équipement versées à la SECAL	70 000 000
204181	Subventions d'équipement versées au GIE SERAIL	1 600 000
2041511	Subventions d'équipement versées Institut de l'autisme	500 000
Total du chapitre 204		73 165 222

Article 7 : Est autorisée la constitution de provisions pour dépréciation des actifs circulant chapitre 68 « Dotations aux provisions » pour la somme de 55 000 000 FCFP.

Article 8 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 9 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

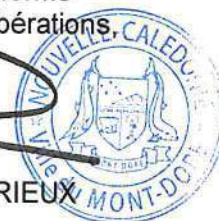
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 07 MARS 2024

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Jacques AFCHAIN

Eddie LECOUREUX



Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20240307-07-24-III-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

11/01/2024	État des Reste à Réaliser - Dépenses investissement	1 / 4
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	RAR
DEPENSES		1 512 521 569	1 074 000 615	274 706 109
INVESTISSEMENT		1 512 521 569	1 074 000 615	274 706 109
Op. OPFI	Opération financière	433 118 960	420 151 829	1 645 351
Art. 13932	FIP équipement	1 024 402	1 024 402	
Art. 1641	Emprunts en euros	431 616 226	418 649 095	1 645 351
Art. 192	realisations posterieur es au 01.01.97	478 332	478 332	
Op. OPNI	Opération non individualisée	90 934 368	79 619 428	8 314 940
Art. 202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à l	8 000 000	2 185 060	5 814 940
Art. 2031	Frais d'études	5 355 850	2 355 850	
Art. 20415111	SIGN	907 428	907 428	
Art. 20415131	SMTU	5 071 090	5 071 090	
Art. 204181	Biens mobiliers, matériel et études	66 600 000	66 600 000	
Art. 20422	Batiments et installations	5 000 000	2 500 000	2 500 000
Op. 0100	ACQUISITIONS FONCIERES	1 925 000		1 385 000
Art. 2111	Terrains nus	1 925 000		1 385 000
Op. 0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	21 244 405	12 656 002	4 573 019
Art. 21568	Autre matériel et outillage d'incendie et défense	11 998 110	8 363 960	1 609 552
Art. 2158	Autres installations, matr. et outil. techniques	1 279 800	693 752	182 320
Art. 2184	Mobilier	3 240 577	1 934 146	537 000
Art. 2185	Cheptel	200 000	200 000	
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	4 525 918	1 464 144	2 244 147
Op. 0300	AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	36 562 690	23 390 136	2 613 728
Art. 2031	Frais d'études	2 641 901	636 000	2 000 000
Art. 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	466 730	119 400	
Art. 2135	Installations générales, agencts, aménagts constru	1 155 618	1 035 419	
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	1 800 000	1 800 000	
Art. 2312	Terrains	12 089 491	11 390 367	613 728
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	18 408 950	8 408 950	
Op. 0400	AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	19 166 974	4 494 250	10 451 137
Art. 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	996 394	126 134	870 260
Art. 2135	Installations générales, agencts, aménagts constru	2 039 708	249 100	
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	16 130 872	4 119 016	9 580 877
Op. 0500	MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	28 597 199	27 370 949	1 165 000
Art. 21568	Autre matériel et outillage d'incendie et défense	19 642 000	19 642 000	
Art. 2182	Matériel de transport	8 826 449	7 600 199	1 165 000
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	128 750	128 750	
Op. 0600	REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	92 780 692	37 203 388	38 596 845
Art. 2031	Frais d'études	784 400		
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	91 996 292	37 203 388	38 596 845
Op. 0700	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	12 835 858	6 881 865	953 993
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	12 835 858	6 881 865	953 993
Op. 0800	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	39 436 756	31 564 059	5 906 364

11/01/2024	État des Reste à Réaliser - Dépenses investissement	2 / 4
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	RAR
Art. 2031	Frais d'études	1 047 480	907 480	
Art. 2115	Terrains bâtis	2 038 380	1 672 680	333 900
Art. 21311	Hôtel de ville	14 507 804	11 985 941	1 228 230
Art. 2135	Installations générales, agencs, aménagts constru	21 843 092	16 997 958	4 344 234
Op. 0900	INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	34 253 514	27 882 085	5 342 472
Art. 2051	Concessions et droits similaires	24 540 599	22 054 214	1 585 598
Art. 2183	Matériel de bureau et informatique	8 440 162	5 757 635	2 554 357
Art. 2313	Constructions	1 272 753	70 236	1 202 517
Op. 1000	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	47 165 908	41 787 521	2 976 071
Art. 2031	Frais d'études	1 452 933	1 166 000	
Art. 2135	Installations générales, agencs, aménagts constru	42 205 138	37 405 554	2 720 771
Art. 2184	Mobilier	2 508 742	2 472 172	
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	846 031	590 731	255 300
Art. 2313	Constructions	153 064	153 064	
Op. 10116	AMENAGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE DES SOURCES	159 000	159 000	
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	159 000	159 000	
Op. 10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	58 336 788	7 082 509	33 165 410
Art. 2031	Frais d'études	1 871 000		1 484 000
Art. 2135	Installations générales, agencs, aménagts constru	2 309 210	161 650	2 147 560
Art. 2183	Matériel de bureau et informatique	65 100		
Art. 2313	Constructions	17 636 769		
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	36 454 709	6 920 859	29 533 850
Op. 1100	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	27 591 373	18 061 356	6 902 152
Art. 2031	Frais d'études	273 189	273 189	
Art. 2135	Installations générales, agencs, aménagts constru	20 412 944	16 882 927	2 248 785
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	6 905 240	905 240	4 653 367
Op. 1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	41 881 667	29 685 992	2 571 790
Art. 2031	Frais d'études	2 318 320	43 460	488 660
Art. 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	483 360	483 360	
Art. 2135	Installations générales, agencs, aménagts constru	15 531 696	8 472 581	1 340 330
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	980 000	366 300	
Art. 2312	Terrains	20 134 085	19 837 285	
Art. 2313	Constructions	2 434 206	483 006	742 800
Op. 12518	POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	14 526 274	3 600 024	10 789 013
Art. 2031	Frais d'études	4 561 180		4 561 180
Art. 2312	Terrains	3 423 800	2 264 160	1 159 640
Art. 2313	Constructions	6 541 294	1 335 864	5 068 193
Op. 1300	DEVELOPPEMENT DURABLE	6 571 456		6 571 456
Art. 2135	Installations générales, agencs, aménagts constru	6 571 456		6 571 456
Op. 13020	AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	6 049 852	5 309 602	472 611
Art. 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	316 000	266 000	
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 733 852	5 043 602	472 611

11/01/2024	État des Reste à Réaliser - Dépenses investissement	3 / 4
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	RAR
Op. 13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	177 093 213	127 571 092	48 001 092
Art. 2031	Frais d'études	1 007 000	1 007 000	
Art. 2135	Installations générales, agencis, aménagts constru	176 086 213	126 564 092	48 001 092
Op. 13321	RENOVATION IOH (AP 6021)	19 716 571	19 714 430	
Art. 2031	Frais d'études	1 113 000	1 113 000	
Art. 2135	Installations générales, agencis, aménagts constru	18 603 571	18 601 430	
Op. 13421	AMENAGEMENTS ILOT BAILLY	7 000 000		6 727 592
Art. 2031	Frais d'études	127 208		
Art. 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 872 792		1 872 792
Art. 2313	Constructions	5 000 000		4 854 800
Op. 13521	BASSIN LUDIQUÉ PISCINE (AP 6422)	10 888 373	6 919 343	3 964 251
Art. 2031	Frais d'études	10 464 278	6 495 248	3 964 251
Art. 2135	Installations générales, agencis, aménagts constru	424 095	424 095	
Op. 13621	CANIPARC	6 136 212	4 860 045	
Art. 2135	Installations générales, agencis, aménagts constru	4 500 000	4 285 383	
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 636 212	574 662	
Op. 13821	PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	291 500	291 500	
Art. 2158	Autres installations, matér. et outil. techniques	291 500	291 500	
Op. 13921	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	35 473 416	4 230 617	29 996 180
Art. 2031	Frais d'études	6 241 466	3 162 828	1 877 613
Art. 2135	Installations générales, agencis, aménagts constru	29 231 950	1 067 789	28 118 567
Op. 1400	AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	3 083 620	1 489 940	128 737
Art. 2313	Constructions	2 880 100	1 286 420	128 737
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	203 520	203 520	
Op. 14122	AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (AP 6522)	8 150 000	1 466 828	682 640
Art. 2031	Frais d'études	8 150 000	1 466 828	682 640
Op. 1600	AMENAGEMENTS DES CIMETIERES	1 559 164	1 545 684	
Art. 2312	Terrains	1 068 180	1 054 700	
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	490 984	490 984	
Op. 1700	AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	12 030 264	4 896 141	4 276 049
Art. 2031	Frais d'études	2 759 255	1 382 855	
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	9 271 009	3 513 286	4 276 049
Op. 1800	COMMUNICATION	7 610 602	1 361 348	4 915 539
Art. 2051	Concessions et droits similaires	625 400	625 400	
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	6 985 202	735 948	4 915 539
Op. 2100	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	3 000 000	318 000	
Art. 4541	Dépenses	3 000 000	318 000	
Op. 2200	ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	154 077 165	114 412 889	28 627 322
Art. 2031	Frais d'études	9 907 289	3 982 950	4 886 600
Art. 2313	Constructions	407 040	407 040	
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	115 762 836	96 395 043	9 386 578
Art. 4541	Dépenses	28 000 000	13 627 856	14 354 144

11/01/2024	État des Reste à Réaliser - Dépenses investissement	4 / 4
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	RAR
Op. 6811	AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	4 988 238	4 611 938	
Art. 2312	Terrains	4 988 238	4 611 938	
Op. 8513	VIDEO PROTECTION (AP 2113)	48 284 497	3 410 825	2 990 355
Art. 2183	Matériel de bureau et informatique	938 026	938 026	
Art. 2318	Autres immobilisations corporelles en cours	47 346 471	2 472 799	2 990 355



LE TRÉSORIER
DE LA PROVINCE SUD
Par Procuration,
Eddie MARDJI
Contrôleur des Finances Publiques

Le Maire
Eddie LECOURIEUX

11/01/2024	État des Reste à Réaliser - Recettes investissement	1 / 2
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	RAR
RECETTES		1 527 021 569	875 501 306	225 807 331
INVESTISSEMENT		1 527 021 569	875 501 306	225 807 331
Op. OPFI	Opération financière	737 545 711	409 953 925	
Art. 001	Excédent d'investissement reporté	12 362 940		
Art. 021	Virement de la section d'exploitation	186 237 659		
Art. 024	Produits des cessions	109 375 000		
Art. 1068	Excedents de Fonctionnement capitalisés	168 960 112	168 960 112	
Art. 192	realisations posterieur es au 01.01.97	18 220 000	18 220 000	
Art. 27638	Autres établissements publics	12 390 000	12 384 198	
Art. 28031	Frais d'études	21 000 000	17 714 426	
Art. 2804113	Subv Equipement-État-Projets infra intérêt national	1 000 000	727 273	
Art. 2804115	Monuments historiques	1 000 000		
Art. 2804131	Subv Equipement-Provinces-Biens mobiliers, matériel & études	3 500 000	3 253 072	
Art. 2804133	Provinces	2 000 000	1 693 790	
Art. 2804151	SIGN	12 000 000	11 640 620	
Art. 28041511	SIGN	350 000	240 695	
Art. 28041513	SMTU		1 050 585	
Art. 280415131	SMTU	1 100 000		
Art. 28041611	Caisse des écoles		388 889	
Art. 28041641	Subv équipement-A caractère indus com-mobil.,matériel, étude	4 500 000	4 054 242	
Art. 28041642	A caractère indus.comm-Batiments et installations		622 222	
Art. 2804181	SECAL	35 000 000	27 760 000	
Art. 280421	Subv Equipement-Pers.droit privé-mobiliers, matériel, études	1 500 000	790 983	
Art. 280422	Subventions d'équipement aux personnes de droits p		1 200 000	
Art. 280423	Subventions d'équipement aux personnes de droits p	100 000	100 000	
Art. 28051	Concessions et droits similaires		4 494 700	
Art. 28112	Terrains de voirie	800 000	699 336	
Art. 28128	Autres agencements et aménagements de terrains	6 500 000	6 465 212	
Art. 281318	Autres bâtiments publics	1 500 000	1 116 722	
Art. 28135	Installations générales, agencs, aménagts constru	11 500 000	11 446 894	
Art. 28138	Autres constructions	1 000 000	829 879	
Art. 281561	Matériel roulant	2 000 000	1 754 232	
Art. 281568	Autre matériel et outillage d'incendie et défense	5 000 000	4 425 321	
Art. 281578	Autre matériel et outillage de voirie	20 000	19 100	
Art. 28158	Autres installations, matér. et outill. techniques	24 000 000	23 462 775	
Art. 28182	Matériel de transport	37 000 000	33 615 603	
Art. 28183	Matériel de bureau et informatique	8 000 000	6 180 910	
Art. 28184	Mobilier	1 700 000	1 652 023	
Art. 28185	Cheptel	150 000	124 000	
Art. 28188	Autres immobilisations corporelles	47 780 000	42 866 110	
Op. OPNI	Opération non individualisée	396 815 742	396 974 761	
Art. 1328	Autres	25 000 000	25 000 000	

11/01/2024	État des Reste à Réaliser - Recettes investissement	2 / 2
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	RAR
Art. 1641	Emprunts en euros	355 892 410	268 051 429	
Art. 1642	Emprunts en FCFP		88 000 000	
Art. 2111	Terrains nus	860 000	860 000	
Art. 2138	Autres constructions	563 332	563 332	
Art. 261	Titres de participation	14 500 000	14 500 000	
Op. 0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	3 114 483		614 483
Art. 1322	Territoire	2 500 000		
Art. 1323	Provinces	614 483		614 483
Op. 0800	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	10 238 024	9 336 690	
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	10 238 024	9 336 690	
Op. 10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	66 313 123	14 101 414	32 665 982
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	53 779 140	14 101 414	23 826 378
Art. 1323	Provinces	12 533 983		8 839 604
Op. 1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	11 390 276		11 007 233
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	11 390 276		6 507 233
Art. 1328	Autres			4 500 000
Op. 12518	POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	35 163 086		35 163 086
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	35 163 086		35 163 086
Op. 1300	DEVELOPPEMENT DURABLE	7 500 000	3 750 000	3 750 000
Art. 1322	Territoire	7 500 000	3 750 000	3 750 000
Op. 13020	AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	5 000 000		
Art. 1322	Territoire	5 000 000		
Op. 13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	115 698 956	22 273 233	93 425 723
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	88 999 197	7 335 567	81 663 630
Art. 1323	Provinces	26 699 759	14 937 666	11 762 093
Op. 13321	RENOVATION IOH (AP 6021)	8 350 000		8 350 000
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	8 350 000		8 350 000
Op. 13921	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	35 777 954	44 279	
Art. 1323	Provinces	26 475 000		
Art. 1328	Autres	9 302 954		
Art. 2135	Installations générales, agencs, aménagts constru		44 279	
Op. 2100	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	3 000 000	318 000	
Art. 4542	Recettes	3 000 000	318 000	
Op. 2200	ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	65 914 214	18 749 004	15 630 824
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	21 044 102	5 252 914	12 256 802
Art. 1322	Territoire	16 870 112	13 496 090	3 374 022
Art. 4542	Recettes	28 000 000		
Op. 8513	VIDEO PROTECTION (AP 2113)	25 200 000		25 200 000
Art. 1332	FIP équipement	25 200 000		25 200 000



LE TRÉSORIER
DE LA PROVINCE SUD
Par Procuration,
Eddie MARDJI
Contrôleur des Finances Publiques

Le Maire

LECOURIEUX

SOMMAIRE

Budget consolidé **2**

Budget principal **4**

Section de fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement **5**

1 - Recettes réelles de fonctionnement **6**

2 - Recettes d'ordre de fonctionnement **10**

B - Dépenses de fonctionnement **11**

1 - Dépenses réelles de fonctionnement **12**

2 - Dépenses d'ordre de fonctionnement **18**

Section d'investissement

A) Recettes d'investissement **19**

1 - Recettes réelles d'investissement **19**

2 - Recettes d'ordre d'investissement **21**

B) Dépenses d'investissement **22**

1 - Dépenses réelles d'investissement **22**

2 - Dépenses d'ordre d'investissement **24**

C - Les restes à réaliser en section d'investissement **25**

D - Récapitulatif **26**

Budgets annexes

Eau **27**

Assainissement **33**

Ordures Ménagères **39**

Lotissement ZI La Coulée Tranche 4 **47**

NOTA BENE : les documents comptables des budgets 2024 sont à votre disposition au secrétariat du service des affaires générales.



BUDGET CONSOLIDÉ

BALANCE CONSOLIDÉE

La consolidation des résultats du budget principal et des budgets annexes permet de présenter la situation financière générale de la collectivité. Ainsi, tous budgets confondus et après prise en compte des résultats et des restes à réaliser provenant de l'exercice 2023, le budget primitif 2024 s'établit à **6 560 371 014 F CFP** en dépenses et **6 574 785 081 F CFP** en recettes.

La balance consolidée du budget primitif 2024 se présente ainsi :

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses réelles des deux sections de l'exercice, sans les opérations d'ordre de section à section ni les excédents des exercices antérieurs.

I - Mouvements réels	Budget 2024		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 340 845 479	3 786 528 471	554 317 008
Section d'investissement	831 983 204	1 536 319 481	- 704 336 277
TOTAUX	5 172 828 683	5 322 847 952	- 150 019 269

II - Les mouvements d'ordre, internes, qui entraînent à la fois un mouvement en dépense et un mouvement en recette, et qui sont par conséquent, toujours équilibrés.

II - Mouvements d'ordre	Budget 2024		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	20 968 879	564 182 588	- 543 213 709
Section d'investissement	564 182 588	20 968 879	543 213 709
TOTAUX	585 151 467	585 151 467	-

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2023 qui sont prises en compte en 2024.

III - Affectation de résultat 2023	Budget 2024		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	1 081	11 104 380	- 11 103 299
Section d'investissement	444 392 498	310 164 327	134 228 171
TOTAUX	444 393 579	321 268 707	123 124 872

IV - L'équilibre budgétaire consolidé de l'exercice 2024 avant prise en compte des restes à réaliser.

IV - Résultat de clôture	Budget 2024		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 361 815 439	4 361 815 439	-
Section d'investissement	1 840 558 290	1 867 452 687	- 26 894 397
TOTAUX	6 202 373 729	6 229 268 126	- 26 894 397

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Provenant de la comptabilité d'engagement, ils représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

V- Restes à réaliser	Budget 2024		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section d'investissement	372 391 352	331 082 888	41 308 464
TOTAUX	372 391 352	331 082 888	41 308 464

VI - L'équilibre budgétaire consolidé de l'exercice 2024 tenant compte des restes à réaliser.

VI - Résultat définitif	Budget 2024		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 361 815 439	4 361 815 439	-
Section d'investissement	2 212 949 642	2 198 535 575	14 414 067
TOTAUX	6 574 765 081	6 560 351 014	14 414 067



BUDGET PRINCIPAL



Section de fonctionnement

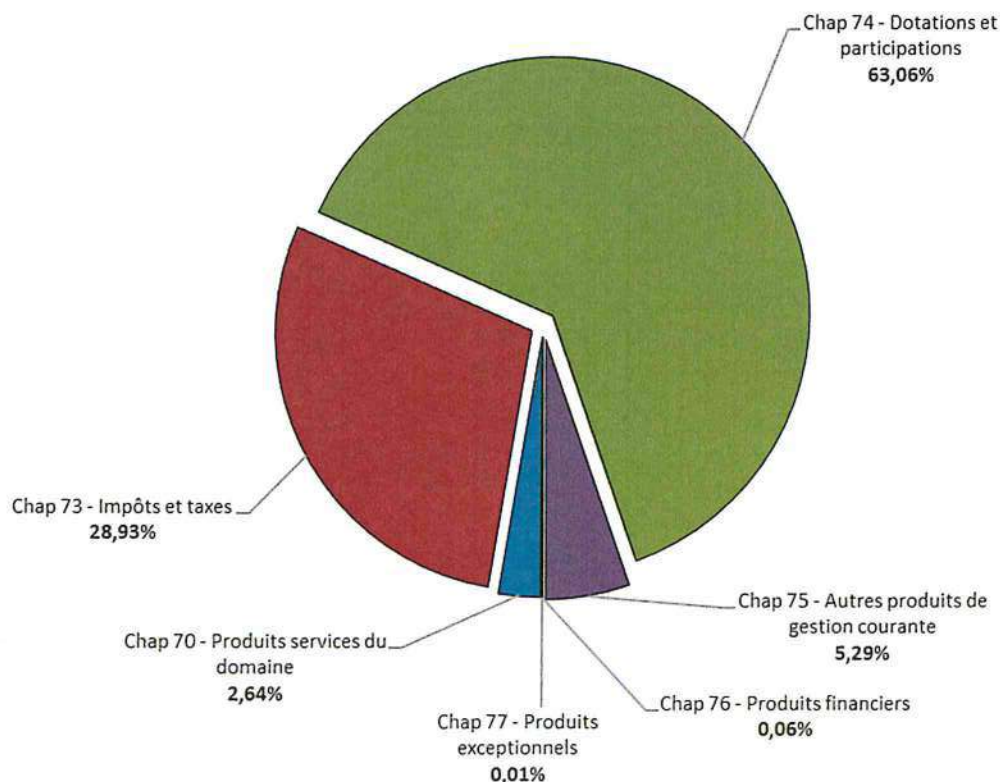
Cette section regroupe les recettes et les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, dont les établissements publics de la Ville, et ceux dont la Ville est membre. De plus, y sont regroupés les mouvements ayant trait à l'entretien du patrimoine communal et au soutien d'associations.

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la section de fonctionnement proviennent principalement du fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement versé par la Nouvelle-Calédonie, des dotations de l'État, du produit de la fiscalité et des subventions et participations diverses. Ces recettes sont complétées des produits de l'exploitation des services publics (billetterie, droits d'entrée...), mais également des produits de l'occupation ou de l'utilisation du domaine (locations de salles, droits de place).

Au budget primitif 2024, elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2023	BP 2024	Différence
Chap 013 - Atténuations de charges	-	-	-
Chap 70 - Produits services du domaine	91 041 029	102 040 843	10 999 814
Chap 73 - Impôts et taxes	961 025 719	1 116 552 000	155 526 281
Chap 74 - Dotations et participations	2 487 445 257	2 434 073 479	- 53 371 778
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	211 842 701	204 040 000	- 7 802 701
Chap 76 - Produits financiers	2 500 000	2 500 000	-
Chap 77 - Produits exceptionnels	24 887 700	510 000	- 24 377 700
Chap 78 - Reprises sur amortissements et provisions	40 000 000	-	- 40 000 000
Total recettes réelles de fonctionnement	3 818 742 406	3 859 716 322	40 973 916
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 502 734	1 024 402	- 478 332
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 502 734	1 024 402	- 478 332
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 820 245 140	3 860 740 724	40 495 584



1 – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 40 495 584 F CFP par rapport au budget 2023.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes liées aux ventes, prestations de services et produits afférents aux activités annexes (articles 701 à 708) représentent **2,64%** des recettes réelles de fonctionnement.

Article	Budget total 2023	Budget primitif 2024	Différence
70311 Concession dans les cimetières (produit net)	7 000 000	1 200 000	- 5 800 000
70312 Redevances funéraires	1 500 000	500 000	- 1 000 000
7062 Redevances et droits des services à caractère cult	15 500 000	34 100 000	18 600 000
70631 A caractère sportif	2 500 000	1 000 000	- 1 500 000
70632 A caractère de loisirs	4 000 000	4 700 000	700 000
7082 Commissions	6 520 000	6 520 000	-
70841 Aux budgets annexes, régies municipales, CCAS ...	47 071 029	46 270 843	- 800 186
70872 Par les budgets annexes et les régies municipales	6 950 000	7 750 000	800 000
Total chapitre 70	91 041 029	102 040 843	10 999 814

Article « 7062 – Redevances et droits des services à caractère culturel » :

L'augmentation constatée à cet article s'explique par une modification dans la méthode de reversement de la part aux producteurs.

Les recettes des spectacles, dont seule la part revenant à la ville était titrée, seront désormais titrées en totalité, la part des producteurs leur sera reversée après coup.

Ainsi, 70% des recettes prévues font en contrepartie l'objet d'une inscription en dépenses à l'article « 6188 - Autres frais divers ».

Article « 7082 – Commissions » :

L'inscription de 6 520 000 F CFP à cet article correspond aux recettes publicitaires : agenda de la Ville et panneaux d'affichage numérique.

Article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » :

A cet article sont inscrits les mouvements liés aux charges de personnel impactant les budgets annexes pour 46 270 843 F CFP dont :

- ✓ 8 620 219 F CFP pour le budget Eau,
- ✓ 23 800 624 F CFP pour le budget Assainissement,
- ✓ 13 850 000 F CFP pour le budget Ordures Ménagères soit un ajustement de -5% par rapport à 2023 suite à une réorganisation du service.

On retrouve ces crédits dans chaque budget annexe en dépenses d'exploitation à l'article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

Article « 70872 – Remboursement de frais par les budgets annexes » :

A cet article sont inscrits 7 750 000 F CFP de remboursements de frais par les budgets annexes dont 5 450 000 F CFP provenant du budget Assainissement et 2 300 000 F CFP provenant du budget Ordures Ménagères.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

En 2024, les impôts et taxes connaissent une augmentation de 155 526 281 F CFP par rapport à 2023 (+16,2%). Ce chapitre représente 28,96% des recettes réelles de fonctionnement et se répartit comme suit :

Article	Budget total 2023	BP 2024	Différence
7321 Centimes additionnels - Enregistrement	200 000 000	200 000 000	-
7322 Centimes additionnels - IRVM	18 000 000	18 000 000	-
7323 Centimes additionnels - Patentes	276 460 593	429 000 000	152 539 407
7324 Centimes additionnels - Licences	1 552 000	1 552 000	-
7325 Centimes additionnels - Fonciers	228 000 000	228 000 000	-
Total centimes additionnels sur imposition	724 012 593	876 552 000	152 539 407
7351 Taxes sur l'électricité	171 000 000	180 000 000	9 000 000
7374 Produits des amendes de police	8 000 000	5 000 000	- 3 000 000
7375 Produits des taxes de circulation	27 500 000	25 000 000	- 2 500 000
7378 Taxe Communale d'Aménagement	11 000 000	30 000 000	19 000 000
7388 Autres taxes diverses	19 513 126	-	- 19 513 126
Total chapitre 73	961 025 719	1 116 552 000	155 526 281

Article « 732 – Centimes additionnels sur impositions territoriales » :

Les centimes additionnels augmentent de 152 539 407 F CFP de 2023 à 2024 (+ 55,18%). Cette augmentation correspond aux centimes additionnels sur la Patente.

Article « 7378 – Taxe communale d'aménagement » :

Créée en 2010, la taxe communale d'aménagement (TCA) évolue en fonction des demandes de permis de construire autorisés sur la commune. La réforme de la TCA applicable au 1^{er} février 2020, fixant à 4 ans le délai pour fournir une Déclaration d'Achèvement des Travaux (DAT), document nécessaire à l'appel des fonds, rend la prévision des recettes incertaine.

Cette réforme prévoit par ailleurs qu'au terme des 4 années, le titre de recettes peut être émis, sans DAT, ainsi, il convient en 2024, d'appeler les fonds liés aux permis de construire émis en 2020 (+19 MF), et pour lesquels, aucune DAT n'a été fournie.

Article « 7388 – Autres taxes diverses » :

Sur cet article est appelé le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), perçu en cours d'exercice, l'inscription au budget primitif n'est pas autorisée.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Le chapitre 74 « Dotations et participations », qui représente deux tiers (63,06%) des recettes réelles de fonctionnement, diminue de 53 371 778 F CFP par rapport au budget 2023 (-2,15%). Il se répartit comme suit :

Article	Budget total 2023	BP 2024	Différence
7411 Dotation fofaitaire	534 000 000	534 000 000	-
74121 Quote-part DSU	236 000 000	246 000 000	10 000 000
74122 DETR	67 500 000	67 500 000	-
7431 Dotation de l'exercice FIP	1 428 496 935	1 428 496 935	-
7432 Dotation de réajustement FIP	38 223 322	-	- 38 223 322
74718 Autres - État - Hors Contrat d'Agglomération	1 500 000	2 700 000	1 200 000
74718 Autres - État - Contrat d'Agglomération	55 250 000	57 092 500	1 842 500
74721 Nouvelle-Calédonie - Dotation courante	9 500 000	8 500 000	- 1 000 000
74722 Nouvelle-Calédonie - Dotation exceptionnelle	12 000 000	6 586 544	- 5 413 456
7473 Provinces - Hors Contrat d'Agglomération	62 000 000	51 000 000	- 11 000 000
7473 Provinces - Contrat d'Agglomération	24 975 000	22 197 500	- 2 777 500
7478 Autres organismes	14 000 000	4 000 000	- 10 000 000
7485 Dotation pour titre sécurisés	4 000 000	6 000 000	2 000 000
Total chapitre 74	2 487 445 257	2 434 073 479	- 53 371 778

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de l'État aux collectivités territoriales et se compose de deux parts : la dotation forfaitaire et la dotation d'aménagement, toutes deux basées sur des critères tels que la population, la superficie.

Article « 7411 – Dotation forfaitaire » :

La dotation forfaitaire est le tronc commun perçu par les collectivités bénéficiaires dont le calcul est fondé notamment sur la population et la superficie de la commune.

Article « 7412 – Dotation aménagement » et « 74122 - DETR » :

La dotation d'aménagement correspond à la part de la péréquation dont les deux composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées (on distingue la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de la dotation d'aménagement).

Article « 7431 – Dotation FIP » et « 7432 – Dotation FIP Réajustement » :

Le fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes est alimenté par une quote-part de 16% au moins des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de répartition de la Nouvelle-Calédonie avec un effet cliquet à 18%. Un comité de gestion comprenant des représentants de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie et des communes, est chargé de répartir ce fonds en dotations par commune selon leurs charges respectives et leur nombre d'habitants.

Le montant du FIP prévu en 2024 (Article 7431) est équivalent à celui de 2023, il n'est donc pas prévu de réajustement (Article 7432).

Article « 74718 – Participation de l'Etat (Hors Contrat d'Agglomération) » :

Il est prévu 1 500 000 F CFP de recettes provenant de la Mission des Affaires Culturelles (MAC) pour la saison culturelle du CCMD et 1 200 000 F CFP de recettes afin d'aider les communes dans la préparation des élections.

Article « 74718 – Participation de l'Etat (Contrat d'Agglomération) » :

Dans le cadre du nouveau Contrat État / Ville, la participation de l'État sera de 69 242 500 F CFP dont **57 092 500 F CFP** portés au budget la Ville, 10 850 000 F CFP à celui de la Caisse Des Écoles et 1 300 000 F CFP à celui du CCAS.

Seule la part de la ville apparait au budget.

Articles « 74721 – Nouvelle-Calédonie – Dotation courante » :

La Nouvelle-Calédonie participera à hauteur de 3 000 000 F CFP au financement du Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CCDF), de 3 500 000 F CFP aux missions réalisées par la Police Municipale contre les constructions illicites sur le domaine de la Nouvelle-Calédonie et de 2 000 000 F CFP pour la saison culturelle du CCMD.

Articles « 74722 – Nouvelle-Calédonie – Dotation exceptionnelle » :

Le montant inscrit à cet article correspond à la dernière tranche de participation de la Nouvelle-Calédonie pour le remboursement du trop-perçu du FIP 2018. On retrouve un montant équivalent à l'article « 73918 - Reversements, restitutions et prélèvements divers » en dépenses de fonctionnement.

Article « 7473 – Participations de la province Sud (hors contrat d'agglomération) » :

La province Sud participera à hauteur de 35 000 000 F CFP aux missions de la Police Municipale pour la surveillance des structures provinciales, de 2 000 000 F CFP pour la saison culturelle du CCMD et de 14 000 000 F CFP pour financer des actions de l'accompagnement à la scolarité. Il convient de préciser que cette dernière participation sera transférée à la Caisse Des Écoles, gestionnaire de l'opération en 2024, par le biais de sa subvention.

Article « 7473 – Participations de la Province Sud (contrat d'agglomération) » :

Dans le cadre du nouveau Contrat Ville / Province Sud, la participation de la province Sud sera de 22 197 500 F CFP.

Article « 7478 – Participations des autres organismes » :

La Société Industrielle des Eaux du Mont-Dore (SIEM) versera 4 000 000 F CFP de participations dans le cadre de la convention de partenariat.

Article « 7485 – Dotation pour titres sécurisés » :

La dotation pour les titres sécurisés est versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Les recettes attendues au titre du chapitre 75 diminuent de 7 802 701 F CFP (-3,68%) par rapport au budget 2023 et s'élèvent à 204 440 000 F CFP pour 2024. Ces recettes représentent 5,29% des recettes réelles de fonctionnement et se répartissent ainsi :

Article	Budget total 2023	BP 2024	Différence
752 Revenus des immeubles	77 512 000	82 540 000	5 028 000
7571 Redevances versées - EEC	90 000 000	95 000 000	5 000 000
7573 Redevances versées - SODEMO	3 000 000	-	- 3 000 000
7574 Redevances versées - OPT	11 330 701	13 500 000	2 169 299
758 Produits divers de gestion courante	30 000 000	13 000 000	- 17 000 000
Total chapitre 75	211 842 701	204 040 000	- 7 802 701

Article « 752 – Revenus des immeubles » :

Cet article inclut des baux récurrents ou occasionnels (Caserne de gendarmerie de Saint-Michel, SAEML Mont-Dore Environnement, Maison de l'Autisme, Marché municipal, locations de salle, occupation du domaine communal...).

Article « 757 – Redevances versées par les fermiers et concessionnaires » :

Cet article enregistre les redevances versées par EEC pour la mise à disposition d'ouvrages ainsi que la redevance d'occupation du domaine public.

Article « 758 – Produits divers de gestion courante »

Au vu des constructions en cours et à venir sur le territoire communal, la Ville prévoit 13 000 000 F CFP pour les droits d'accès au réseau électrique.

Chapitre 76 - Produits financiers

L'article « 76233 – Remboursement de frais par les budgets annexes », constate le remboursement au budget principal des intérêts de la dette des budgets annexes, en l'occurrence du budget annexe Eau pour un montant de 2 500 000 F CFP.

On retrouve ce montant dans le budget annexe Eau dans ses dépenses d'exploitation à l'article « 6618 – Intérêts des autres dettes ».

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Article	Budget total 2023	BP 2024	Différence
7711 Débits et pénalités perçus	1 722 700	-	- 1 722 700
7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 000 000	510 000	- 3 490 000
775 Produits des cessions d'immobilisations	19 165 000	-	- 19 165 000
Total chapitre 77	24 887 700	510 000	- 24 377 700

La plupart des recettes enregistrées à ce chapitre (recettes suite à des décisions de justice, ventes aux enchères, régularisations de recettes ...) revêtent un caractère imprévisible expliquant la diminution de 24 377 700 F CFP par rapport au budget 2023.

Chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provisions

Aucune reprise de provisions n'est prévue au budget primitif 2024.

Article	Budget total 2023	BP 2024	Différence
7815 Reprises sur provisions pour risques et charges	10 000 000	-	- 10 000 000
7817 Reprises sur prov. pour dépréciation des actifs circulants	30 000 000	-	- 30 000 000
Total chapitre 78	40 000 000	-	- 40 000 000

Des reprises de provisions sont faites suite à l'extinction des risques de certaines créances.

2 – RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée »

1 024 402 F CFP sont portés à l'article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » concernant la reprise au résultat de la part 2024 de la subvention perçue dans le cadre de l'acquisition d'un camion de pompier en 2015.

L'exercice 2024 est la dernière année d'amortissement de cette subvention.

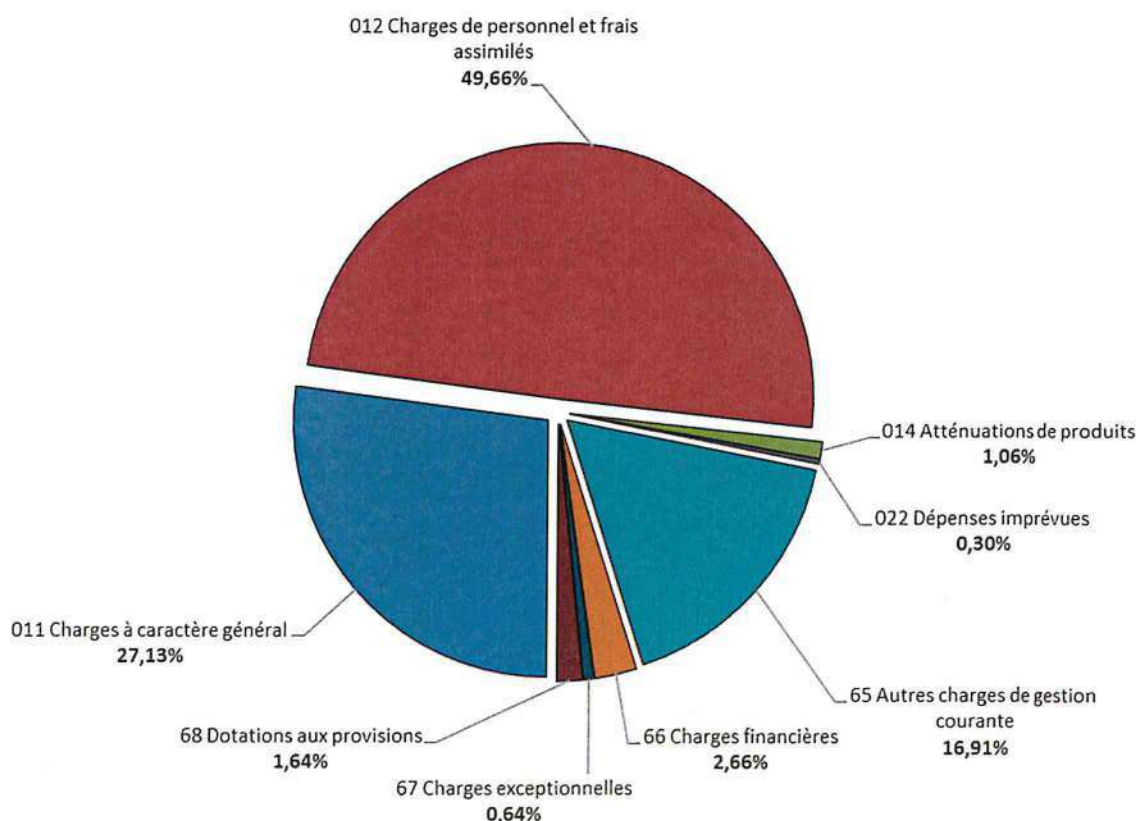
B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux : rémunération du personnel, fournitures et consommation courante (papeterie, carburant, électricité, frais de télécommunication et paiement des prestations de services), petit entretien (nettoyage, réparations), participation aux charges d'organismes extérieurs (aide sociale, syndicats dont la Ville est membre etc.), paiements des intérêts des emprunts et des frais financiers.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit au budget primitif 2024 :

Chapitre	Budget total 2023	BP 2024	Différence
011 Charges à caractère général	1 005 515 125	912 190 443	- 93 324 682
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 728 492 000	1 670 103 828	- 58 388 172
014 Atténuations de produits	39 414 145	35 684 968	- 3 729 177
022 Dépenses imprévues	2 420 599	10 000 000	7 579 401
65 Autres charges de gestion courante	476 522 827	568 684 232	92 161 405
66 Charges financières	89 900 000	89 600 000	- 300 000
67 Charges exceptionnelles	42 099 453	21 480 000	- 20 619 453
68 Dotations aux provisions	-	55 000 000	55 000 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 384 364 149	3 362 743 471	- 21 620 678
023 Virement à la section d'investissement	186 237 659	217 997 253	31 759 594
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	249 643 332	280 000 000	30 356 668
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	435 880 991	497 997 253	62 116 262
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 820 245 140	3 860 740 724	40 495 584

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre représente 27,13 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En baisse de 93 324 682 F CFP par rapport au budget total 2023, elles se répartissent comme suit :

Compte	Budget total 2023	BP 2024	Différence
60 - Achats et variation des stocks	212 545 731	181 334 600	- 31 211 131
61 - Services extérieurs	607 494 798	592 642 303	- 14 852 495
62 - Autres services extérieurs	185 473 596	138 209 540	- 47 264 056
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	1 000	4 000	3 000
Total chapitre 011	1 005 515 125	912 190 443	- 93 324 682

Les quatre tableaux suivants détaillent les comptes regroupés dans ce chapitre :

- ✓ Le compte « 60 – Achats et variations des stocks » comprend tous les achats non stockables (eau, énergie) ou non stockés tels que ceux afférents à des fournitures qui ne sont pas enregistrées dans un compte de stocks.

Article	Budget total 2023	BP 2024	Commentaires
60611 Eau et assainissement	19 100 000	18 000 000	Prévisions basées sur les réalisations des exercices précédents
60612 Energie - Electricité	98 165 058	90 000 000	
60622 Carburants	13 264 973	12 500 000	
60623 Alimentation	11 016 103	9 535 000	
60624 Produits de traitement	70 000	100 000	
60628 Autres fournitures non stockées	7 700 617	6 710 000	
60631 Fournitures d'entretien	8 385 779	7 237 000	
60632 fournitures de petit équipement	25 430 328	10 300 600	Forts besoins en 2023 liés à l'entretien des voiries
60633 Fournitures de voirie	3 948 710	2 500 000	
60636 Vêtements de travail	9 423 512	8 660 000	
6064 Fournitures administratives	2 287 607	2 100 000	
6065 Livres, disques, cassettes (bibliothèques et média)	502 857	500 000	
6067 Fournitures scolaires	13 250 187	13 192 000	
Total compte 60	212 545 731	181 334 600	

✓ Le compte « 61 – Services extérieurs » représente environ deux tiers (64,97%) des dépenses du chapitre 011 :

Article	Budget total 2023	BP 2024	Commentaires
611 Contrats de prestations de services	172 550 076	182 740 000	Les prestations ponctuelles, inscrites auparavant sur divers articles feront l'objet d'un contrat de prestation de services en 2024, expliquant l'augmentation de 10 MF constatée
6132 Locations immobilières	1 908 114	1 700 000	Location linéaires archives
6135 Locations mobilières	13 881 189	17 040 600	
<i>dont photocopieurs et autres matériels informatiques</i>	12 075 448	11 435 000	
<i>dont autres locations</i>	1 805 741	5 605 600	Fontaine d'eau, nacelle, machine à affranchir ... En 2024, location d'une barge pour l'île Ouen
614 Charges locatives et de copropriété	419 165	210 000	
61521 Terrains	11 562 666	4 550 000	Débroussaillage, nettoyage, démoustication ... En 2024, passage de prestations ponctuelles à des contrats de prestation de services (article 611)
61522 Bâtiments	19 811 257	21 135 000	Entretiens des écoles et des infrastructures communales (peinture, traitement anti-termites, réparations de fuites ...) confiés à des entreprises
61523 Voies et réseaux	90 770 146	74 400 000	
<i>dont entretien éclairage public et de la voirie</i>	86 025 781	70 000 000	Diminution du marché d'entretien de l'éclairage public et des fournitures pour l'entretien des voies et réseaux
<i>dont poteaux incendie</i>	261 055	100 000	
<i>dont campagne d'égavage, nettoyage des trottoirs du Centre-Ville et balayeuse</i>	3 333 310	3 500 000	
<i>dont évacuation cadavres d'animaux et épaves</i>	1 150 000	800 000	
61551 Matériel roulant	32 253 393	28 070 000	
61558 Autres biens mobiliers	2 521 271	1 747 000	Entretien des photocopieurs, réparations divers équipements
6156 Maintenance	29 933 456	31 053 883	
<i>dont entretien du site internet et des matériels et logiciels informatiques</i>	17 741 552	17 978 183	
<i>dont entretien de la Vidéo Protection</i>	8 935 537	10 501 700	Modernisation et sécurisation de la Vidéo Protection
<i>dont entretien du matériel d'incendie et de défense</i>	3 256 367	2 574 000	Entretien Marché Municipal (ascenseurs, monte charges, volets roulants...), du matériel d'incendie et de secours, de la machinerie de la piscine municipale ...
6168 Services extérieurs - Primes d'assurances	21 500 000	19 100 000	
617 Etudes et recherches	5 683 253	19 200 000	Levée topo, géomètre... En 2024, reprise des études pour insertion de la route provinciale sur la zone industrielle
6182 Documentation générale et technique	719 981	467 000	
6184 Versements à des organismes de formation	4 263 300	7 500 000	
6188 Autres frais divers	199 717 531	183 728 820	
<i>dont dépenses liées au contrat d'agglomération</i>	135 734 560	117 650 000	
<i>dont éducation, animations et culture (132 + 401 + 450)</i>	26 551 938	9 750 000	Accompagnement à la scolarité transféré à la Caisse Des Écoles financé par augmentation de sa subvention
<i>dont communication (102)</i>	28 954 738	26 955 000	
<i>dont Internet internet mairie et Wifi (110)</i>	4 983 759	5 688 820	
<i>dont reversement des parts producteurs (spectacles CCMD)</i>		20 000 000	
<i>dont frais maison des associations HCA</i>		500 000	
<i>dont autres dépenses</i>	3 492 536	3 185 000	Animations de Noël, du marché...
Total compte 61	607 494 798	592 642 303	

✓ Le compte « 62 – Autres services extérieurs » représente 15,15% du chapitre 011 :

Article	Budget total 2023	BP 2024	Commentaires
6226 Honoraires	3 212 859	1 750 000	
6227 Frais d'actes et de contentieux	15 980 435	8 775 000	
6228 Divers	20 046 920	22 142 000	Principalement vacances des Sapeurs Pompiers Volontaires
6231 Annonces et insertions	10 487 547	8 315 000	
6232 Fêtes et cérémonies	26 798 931	14 680 000	Inscription d'une part des crédits sur le Contrat de développement État / Ville
<i>dont Action Pâques</i>	200 000	180 000	
<i>dont fête du sport, festival des arts et danse et animation de Noël</i>	9 802 110	5 500 000	
<i>dont installation des éclairages et char de Noël</i>	13 533 819	7 000 000	
<i>dont évènements officiels</i>	970 494	1 000 000	
<i>dont évènements tribu de Saint-Louis</i>	2 292 508	1 000 000	
6236 Catalogues et imprimés	6 720 172	7 392 000	
6238 Divers	1 600 082	600 000	
6247 Transports collectifs	3 319 534	3 030 000	
6248 Divers	1 785 045	2 520 000	
6251 voyages et déplacements	4 412 994	6 600 000	Base prévisionnelle réajustée en cours d'année Augmentation due au regroupement de plusieurs articles
6255 Frais de déménagement	584 725	-	
6256 Missions	346 650	-	
6257 Réceptions	2 508 511	2 325 000	
6261 Frais d'affranchissement	2 000 000	3 000 000	
6262 Frais de télécommunications	21 272 211	20 017 000	
627 Services bancaires et assimilés	5 500 000	2 500 000	
6281 Concours divers (cotisations...)	3 651 389	3 580 000	
6282 Frais de gardiennage (églises, forêts et bois comm)	2 083 537	1 350 000	
6283 Frais de nettoyage des locaux	19 885 444	9 758 540	En 2024, passage de prestations ponctuelles à des contrats de prestation de services (article 611)
6288 Autres services extérieurs	33 276 610	19 875 000	World Mosquito Program (WMP) terminé
Total compte 62	185 473 596	138 209 540	

✓ Le compte « 63 – Impôts, taxes et versements assimilés » recense les charges suivantes :

Article	Budget total 2023	BP 2024	Commentaires
6354 Droits d'enregistrement et de timbre	1 000	4 000	
Total compte 63	1 000	4 000	-

Chapitre 012 - Charges de personnel

Les dépenses du chapitre « 012 – Charges de personnel » sont estimées à 1 670 103 828 F CFP et connaissent une diminution de 58 388 172 F CFP (-3,38%) par rapport au budget total 2023. Elles représentent 49,66% des dépenses réelles de fonctionnement sur le budget principal qui en supporte la quasi-totalité. Pour information, la masse salariale consolidée représente 44,11% des dépenses réelles consolidées.

Article	Budget total 2023	BP 2024	Différence
64111 Rémunération principale	968 021 653	1 016 895 900	48 874 247
64118 Autres indemnités	217 252 000	164 633 472	- 52 618 528
64131 Rémunérations	60 870 633	50 844 456	- 10 026 177
64138 Autres indemnités	3 539 708	1 500 000	- 2 039 708
64511 Cotisations CAFAT	260 000 000	224 500 000	- 35 500 000
64512 Cotisations mutuelles	17 500 000	16 400 000	- 1 100 000
6453 Cotisations aux caisses de retraites	181 000 000	178 480 000	- 2 520 000
6472 Prestations familiales directes	16 620 000	14 350 000	- 2 270 000
6475 Médecine du travail, pharmacie	3 688 006	2 500 000	- 1 188 006
Total chapitre 012	1 728 492 000	1 670 103 828	- 58 388 172

L'état du personnel communal au 31 décembre 2023 est le suivant :

Grades ou emplois	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS		EFFECTIF NON POURVU
	Effectif total	dont temps partiel	Fonctionnaires	Contractuels	
Filière administrative	76	1	51	15	7
Filière technique	28	0	20	5	4
Filière sécurité	27	0	26	0	1
Filière incendie	19	0	16	3	0
Filière socio-éducative	3	0	1	3	1
Filière patrimoine et bibliothèque	3	0	0	2	1
Filière culture, jeunesse et sports	12	0	7	2	0
ACDP	118	12	0	111	10
TOTAL	286		121	141	24

Au Budget Primitif 2024, il est proposé :

➤ La transformation :

- ☺ d'un poste de catégorie B d'animateur socio-éducatif relevant de la filière socio-éducative, en poste d'opérateur socio-éducatif de catégorie C à la Direction des Services d'Animation et de Prévention,
- ☺ d'un poste de secrétaire comptable de catégorie C relevant de la filière administrative, en poste de gestionnaire comptable de catégorie B à la Direction des Finances et de l'Informatique,
- ☺ d'un poste de responsable du Centre d'Éducation à l'Environnement de catégorie B relevant de la filière technique, en poste de gestionnaire déchets de catégorie B de la filière technique.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (dont Chapitre 657)

Ce chapitre représente 16,91% des dépenses réelles de fonctionnement. Il recense le reste des charges de gestion courante et se compose essentiellement des subventions.

Article	Budget total 2023	BP 2024	Différence
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, pr	1 347 907	1 095 000	- 252 907
6531 Indemnités	39 267 900	40 850 000	1 582 100
6532 Frais de mission	1 757 100	1 500 000	- 257 100
6533 Cotisations de retraite	3 390 000	1 575 000	- 1 815 000
6535 Formation	1 936 452	2 168 652	232 200
6541 Créances admises en non valeur	1 414 453	5 000 000	3 585 547
Total chapitre 65 hors subventions	49 113 812	52 188 652	3 074 840
65733 Provinces	17 250 000	17 250 000	-
6573581 SIGN	22 118 654	30 000 000	7 881 346
6573582 SMTU	60 000 000	107 025 580	47 025 580
657361 Caisse des écoles	135 000 000	153 850 000	18 850 000
657362 CCAS	121 500 000	128 350 000	6 850 000
65738 Autres organismes publics	2 400 000	2 400 000	-
6574 Subv. de fonctionnement aux assoc. et autres perso	69 140 361	77 620 000	8 479 639
Total chapitre 657 subventions	427 409 015	516 495 580	89 086 565
Total chapitre 65	476 522 827	568 684 232	92 161 405

Article « 65733 – Subvention à la province » :

Participation de la Ville au travers du partenariat avec la province Sud pour l'équipement informatique de base des écoles dans le cadre du projet ODI4 (Opération Développement d'Internet).

Article « 65735 – Groupement de collectivités » :

La somme de **137 025 580 F CFP** sera répartie entre les syndicats dont la Ville est membre.

- SIGN (Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa) : 30 000 000 F CFP
- SMTU (Syndicat Mixte des Transports Urbains) : 107 025 580 F CFP

Article « 65736... – Caisse des écoles et CCAS » :

En 2024, certaines actions du contrat État ou province Sud / Ville 2024 sont transférées au CCAS et à la Caisse Des Écoles, ainsi, le montant de la part ville de ces actions vient augmenter le montant des subventions.

- Caisse des Écoles : 135 000 000 F CFP
- Caisse des Écoles - Contrat État ou province Sud : 18 850 000 F CFP
- CCAS : 127 050 000 F CFP
- CCAS - Contrat État ou province Sud: 1 300 000 F CFP

Article « 65738 – Autres organismes publics » :

Cet article correspond à la participation de la Ville au GIE SERAIL relative aux données cartographiques. Une participation est également inscrite en section d'investissement.

Article « 6574 – Aux associations et autres personnes de droit privé » :

Les subventions connaissent une évolution de + 8 479 639 F CFP principalement due à :

- L'augmentation des subventions versées dans le cadre du nouveau contrat État / Ville,
- L'augmentation de la subvention versée à la DDEC.

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre enregistre les charges relatives à la gestion financière, à l'exclusion des services bancaires qui sont inscrits au sein du compte 62 « Autres services extérieurs ». Toutes les charges financières sont enregistrées au compte 66 qu'elles aient un caractère habituel ou exceptionnel.

Ces charges représentent 2,7% des dépenses réelles de fonctionnement :

Article	Budget total 2023	BP 2024	Commentaires
66111 Intérêts réglés à l'échéance	83 662 835	89 600 000	Intérêts des emprunts contractualisés
66112 Intérêts - Rattachement des ICNE	6 237 165	-	Intérêts sur la mise à disposition de la ligne de trésorerie (sera ajustée en cour d'année en fonction de la négociation de la ligne de trésorerie)
Total chapitre 66	89 900 000	89 600 000	

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles pour 2024 se répartissent comme suit :

Article	Budget total 2023	BP 2024	Différence
6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	50 000	-	- 50 000
6714 Bourses et prix	775 000	1 200 000	425 000
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	334 742	4 000 000	3 665 258
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	24 869 711	10 000 000	- 14 869 711
6748 Autres subventions exceptionnelles	16 070 000	6 280 000	- 9 790 000
Total chapitre 67	42 099 453	21 480 000	- 20 619 453

Article « 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »

Sont prévus à cet article 4 000 000 F CFP en prévision de règlement de protocoles transactionnels, de pénalités de retard ou de charges suite à des décisions de justice.

Article « 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) » :

10 000 000 F CFP inscrits à ce poste permettront de couvrir d'éventuelles annulations de titres de redevance des ordures ménagères émises avant 2013 (avant création des budgets annexes), et des titres de recettes d'autres natures (TCA et autres recettes portant sur des exercices antérieurs à 2024).

Article « 6748 – Autres subventions exceptionnelles » :

Une enveloppe de 6 280 000 F CFP est prévue à cet article pour les demandes de subventions exceptionnelles formulées en cours d'exercice, par des associations culturelles, sportives ou à caractère éducatif.

Chapitre 014 - Atténuation de produits.

Le compte 739 est destiné aux reversements et restitutions d'impôts et de taxes de la collectivité au profit de tiers. Le chapitre 014 représente de 1% des dépenses réelles de fonctionnement.

35 684 968 F CFP sont prévus à l'article « 73918 – Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés » dont :

- 29 098 424 F CFP pour le reversement à la Nouvelle-Calédonie des frais de mise en recouvrement de la fiscalité, soit 4% des centimes additionnels perçus par la commune en 2023.
- 6 586 544 F CFP pour le remboursement du trop-perçu de FIP fonctionnement des exercices 2018 et 2019 à la Nouvelle-Calédonie dont 37 172 272 F CFP au total ont été remboursés de 2021 à 2023. Pour mémoire, la ville perçoit une subvention d'un montant équivalent de la Nouvelle-Calédonie.

Chapitre 022 - Dépenses imprévues

L'article L221-3 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie permet l'inscription d'une provision pour dépenses imprévues au budget primitif, dans la limite de 7,5 % des dépenses de la section.

Pour l'exercice 2024, la somme inscrite à ce chapitre est de 10 000 000 F CFP.

Chapitre 68 - Dotations aux provisions

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente

55 000 000 F CFP de provisions sont prévus en 2024 en prévision des potentiels événements suivants :

- Augmentation de la subvention à la DDEC,
- Divers contentieux,
- Augmentation du point d'indice,
- Diminution de la redevance d'électricité reversée par le concessionnaire.

2 – DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent à l'autofinancement (l'épargne brute) de la Ville. L'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement doit permettre de couvrir en priorité le remboursement du capital de la dette, le reliquat représente l'autofinancement d'une partie des dépenses d'investissement.

Chapitre 042 - Dotations aux amortissements

Article « 6811 – Dotations aux amortissements » :

Les amortissements des biens incorporels et corporels sont imputables à l'article « 6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations ». Suite au travail réalisé par les services de la ville sur la mise à jour du patrimoine, ils augmentent de 50 000 000 F CFP pour atteindre 280 000 000 F CFP en 2024.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

Un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 217 997 253 F CFP permet l'équilibre budgétaire.



Section d'investissement

La section d'investissement regroupe les recettes et les dépenses nécessaires aux programmes d'investissement engagés à l'initiative de la Ville ainsi qu'aux travaux de maintien en l'état de son patrimoine.

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section investissement est constitué de ressources internes (les excédents de fonctionnement, les provisions, les cessions d'immobilisation etc.) et de ressources externes (emprunts et subventions d'investissement essentiellement). Les recettes d'investissement se répartissent comme suit au budget primitif 2024 :

Recettes d'investissement	Budget total 2023	BP 2024	Différence
Chap 13,20,23, 45 - Recettes d'investissement réelles	182 309 142	249 936 616	67 627 474
Chap 024 - Produits des cessions	109 375 000	110 835 000	1 460 000
Chap. 16 - Emprunt	355 892 410	323 000 000	- 32 892 410
Chap 27 - Autres immobilisations financières	12 390 000	13 000 000	610 000
Total recettes réelles d'investissement	659 966 552	696 771 616	36 805 064
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement	186 237 659	217 997 253	31 759 594
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	249 643 332	280 000 000	30 356 668
Total recettes d'ordre d'investissement	435 880 991	497 997 253	62 116 262
Art 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	168 960 112	389 802 654	220 842 542
Art 001 - Excédent d'investissement reporté	12 362 940	-	- 12 362 940
Total affectation de résultat	181 323 052	389 802 654	208 479 602
Restes à réaliser N-1 / N	235 350 974	225 807 331	- 9 543 643
Total restes à réaliser N-1 / N	235 350 974	225 807 331	- 9 543 643
Total recettes d'investissement	1 512 521 569	1 810 378 854	297 857 285

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'investissement individualisées

a) Recettes issues du contrat d'agglomération :

Les montants de participation de l'État et de la province Sud n'étant pas encore arrêtés à ce jour, la ville ne prévoit aucune recette dans ce cadre au BP 2024.

Si la ville reçoit une réponse favorable à ses demandes de subvention, elle pourrait les inscrire dans son budget par le biais d'une décision modificative.

Ainsi, seuls des reliquats de crédits de la précédente génération du Contrat d'Agglomération apparaissent au BP 2024.

Opération	Provenance	Reports 2023/2024	BP 2024
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2023	État	23 826 378	13 686 132
	PS	8 839 604	3 182 753
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2023	État	81 663 630	26 283 551
	PS	11 762 093	7 885 065
Total Recettes CA 2017/2023		126 091 705	51 037 501

Opération	Reports 2023/2024	BP 2024
0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES	614 483	699 300
1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	11 007 233	20 580 043
12518 POLE SECURITE - GENDARMERIE	35 163 086	-
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE	3 750 000	-
13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	-	5 000 000
13321 RENOVATION IOH	8 350 000	-
13821 PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	-	4 800 000
13921 CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES	-	59 420 000
2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES	15 630 824	5 252 914
8513 VIDEO PROTECTION	25 200 000	-
Total Recettes hors CA	99 715 626	95 752 257

Opération « 0200 - EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918) » :

A cette opération sont prévus 699 300 F CFP de l'État pour le financement de plaques balistiques pour gilets pare balles.

Opération « 1200 - AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319) » :

Il est prévu 20 580 043 F CFP de subvention de l'Agence Nationale du Sport dont :

- 14 420 043 F CFP pour le démarrage de l'opération de réaménagement du centre hippique « La Cravache » (30% au démarrage),
- 3 000 000 F CFP pour la réfection des vestiaires du stade Victorin Boewa,
- 3 160 000 F CFP pour la réfection et le réaménagement de la salle de gymnastique de la salle omnisport de Boulari.

Opération « 13020 - AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE » :

A cette opération est prévue une recette de 5 000 000 F CFP de la DAVAR (NC) dans le cadre du fonds de soutien pour la politique de l'eau partagée.

Opération « 13821 - PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE » :

4 800 000 F CFP de recettes de l'Agence Calédonienne de L'Énergie (ACE) sont prévus dans le cadre du plan de Mobilité "Administratif" (déplacements de l'administration).

Opération « 13921 - CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921) » :

Les recettes inscrites sur cette opération correspondent à la dernière tranche de la participation de la province Sud.

Opération « 2200 - ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222) » :

Sur cette opération sont prévues deux recettes de l'État :

- 1 223 505 F CFP : Solde de la subvention pour le confortement d'un talus rue de la Boussole à Yahoué,
- 4 029 409 F CFP : Solde de la subvention pour le confortement d'un talus rue des Sables à Robinson.

Recettes réelles d'investissement non-individualisées ou financières

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Pour 2024, 18 623 947 F CFP de recettes non affectées à des opérations sont prévus :

- 5 500 000 F CFP de la province pour la révision et l'évaluation environnementale du PUD,
- 13 123 947 F CFP de l'État pour le confortement du creek Mamié qui seront reversés car trop-perçu.

Chapitre 024 – Produit de cessions

110 835 000 F CFP de cessions non réalisées en 2023 sont prévus dont :

- 96 500 000 F CFP : Cession des actions de la SAEM Mont-Dore Environnement,
- 11 510 000 F CFP : Cession des lots n° 75, 1015, 1017 et 1018 de la ZI de La Coulée,
- 2 500 000 F CFP : Cession du lot n° 71 du groupement d'habitations « Les Ombrellas »,
- 325 000 F CFP : Cession des lots n° 144 et 145 du lotissement PREVOST.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

A l'article « 27638 – *Autres établissements publics* » est inscrite la somme de 13 000 000 F CFP correspondant au remboursement au budget principal du capital de la dette contractée avant 2019 par le budget annexe Eau. On retrouve ce montant à l'article « 1687 – *Autres dettes* » en dépenses d'investissement du budget annexe Eau.

Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers

Ce compte enregistre les travaux exécutés d'office pour le compte de tiers défallants, ainsi que les frais de fonctionnement de toute nature liés à ces travaux, et les refacturations correspondantes à ces tiers.

Pour 2024 la ville prévoit **84 522 911 F CFP** de refacturation dont :

- 63 022 911 F CFP pour le confortement du creek Mamié dont 59 181 106 F CFP de la Nouvelle-Calédonie et 3 841 805 F CFP de l'État,
- 20 000 000 F CFP pour le confortement de talus de la Rue des Fox-Terriers dont 10 000 000 F CFP de la CDE et 10 000 000 F CFP de l'OPT,
- 1 500 000 F CFP remboursés par divers tiers pour des nettoyages de terrains embroussaillés.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés

A l'article « 1641 – *Emprunts en euros* » sont inscrits 323 000 000 F CFP d'emprunts pour financer le budget d'investissements 2024.

2 – RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les dotations aux amortissements des biens corporels et incorporels sont inscrites en dépenses de la section de fonctionnement à l'article « 6811 – *Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles* » pour un montant de 280 000 000 F CFP.

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Un transfert provenant de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 217 997 253 F CFP permet l'équilibre budgétaire.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'inscrire le résultat excédentaire de fonctionnement 2023 de 389 802 654 F CFP à l'article « 1068 - *Excédent de fonctionnement capitalisé* » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune (achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux de voirie, acquisition de titres etc.). Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et les différences sur réalisations d'immobilisation, en cas de moins-value sur la cession d'un élément du patrimoine.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget total 2023	BP 2024	Différence
Chap 020, 20, 21,23, 45 - Dépenses d'investissement réelles	611 652 086	843 546 752	231 894 666
Chap 16 - Emprunt et dettes assimilés	431 616 226	417 300 000	- 14 316 226
Chap 204 - Subventions d'équipement	77 578 518	73 165 222	- 4 413 296
Total dépenses réelles d'investissement	1 120 846 830	1 334 011 974	213 165 144
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 502 734	1 024 402	- 478 332
Total dépenses d'ordre d'investissement	1 502 734	1 024 402	- 478 332
Déficit d'investissement reporté (Art. 001)	-	200 636 369	200 636 369
Total affectation de résultat	-	200 636 369	200 636 369
Restes à réal N-1 / N	390 172 005	274 706 109	- 115 465 896
Total restes à réaliser N-1 / N	390 172 005	274 706 109	- 115 465 896
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 512 521 569	1 810 378 854	297 857 285

1 – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement individualisées

a) Dépenses du contrat d'agglomération :

Opération	Report 2023/2024	BP 2024
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2023 (AP 2617)	33 165 410	26 500 000
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2023 (AP 5220)	48 001 092	52 567 102
Total CA 2017/2023	81 166 502	79 067 102
12418 AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE PLUM CA 2024/2027 (AP 7124)	-	22 000 000
12618 CASERNE DE POMPIERS CA 2024/2027 (AP 3618)	-	2 500 000
13421 AMENAGEMENTS ILOT BAILLY CA 2024/2027 (AP 6924)	6 727 592	18 500 000
14224 PARCOURS DU COEUR CA 2024/2027 (AP 6724)	-	2 600 000
14324 PROMENADE PIETONNE BOULARI CA 2024/2027 (AP 6824)	-	8 200 000
14424 DARSE DU VALLON-DORE CA 2024/2027 (AP 7024)	-	2 500 000
Total contractualisation 2024/2027	6 727 592	56 300 000
Total Opérations Contrat d'Agglomération	87 894 094	135 367 102

* Les montants notés en rouge sont hors CA

b) Dépenses hors contrat d'agglomération :

- ✓ Les opérations « impondérables » regroupant les opérations en cours d'achèvement qu'il serait difficile d'interrompre sans conséquences.

Opération	Report 2023/2024	BP 2024
12518 POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	10 789 013	
13921 CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	29 996 180	45 000 000
2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	28 627 322	38 100 000
<i>Rue de la BOUSSOLE</i>	487 600	1 300 000
<i>Rue du Pic Kou</i>	545 900	7 000 000
<i>Rue des Fox terriers et des Epagneuls - part ville 1/3</i>		10 000 000
<i>Route du barrage de Yahoué</i>		7 000 000
<i>Rue des Cerisiers Bleus</i>	577 700	800 000
<i>Mur de soutènement réservoir Schon</i>	233 200	8 000 000
<i>Parking rampe de mise à l'eau du Vallon Dore</i>		4 000 000
<i>Confortement talus Montrouzier</i>	5 625 064	
<i>Confortement talus rue des Sables</i>	16 133 449	
<i>Creek Mamié</i>	2 332 000	
<i>Autres (Missions assistance / expertise diverses)</i>	2 692 409	
8513 VIDEO PROTECTION (AP 2113)	2 990 355	41 881 933
Total Opérations impondérables	101 030 192	163 081 933

- ✓ Les opérations récurrentes (entretien du patrimoine communal).

Opération	Report 2023/2024	BP 2024
0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	4 573 019	9 869 843
0300 AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	2 613 728	17 500 000
0400 AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	10 451 137	12 238 001
0500 MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	1 165 000	2 400 000
0600 REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	38 596 845	100 000 000
0700 EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	953 993	4 000 000
0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	5 906 364	66 815 000
0900 INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	5 342 472	22 153 079
1000 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	2 976 071	31 375 000
1100 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	6 902 152	21 060 000
1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	2 571 790	48 350 000
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE	6 571 456	-
1400 AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	128 737	2 000 000
1600 AMENAGEMENTS DES CIMETIERES	-	150 000
1700 AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	4 276 049	80 700 000
1800 COMMUNICATION	4 915 539	1 075 000
Total Opérations d'entretien du patrimoine	97 944 352	419 685 923

- ✓ Les autres opérations.

Opération	Report 2023/2024	BP 2024
0100 ACQUISITIONS FONCIERES	1 385 000	3 745 000
13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	472 611	12 500 000
13521 BASSIN LUDIQUÉ PISCINE (AP 6422)	3 964 251	-
13821 PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	-	6 000 000
14122 AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (AP 6522)	682 640	2 300 000
6811 AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	-	250 000
OPFI Opération financière - Nettoyage de terrain	-	1 500 000
Total Autres opérations	6 504 502	26 295 000

Dépenses réelles d'investissement non individualisées ou financières

Chapitre 020 - Dépenses imprévues

Le montant des dépenses imprévues pour 2024 en section d'investissement s'élève à 21 069 936 F CFP

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

A ce chapitre la ville prévoit 7 500 000 F CFP de frais d'études dont 5 500 000 F CFP pour les pôles de la mer, 2 000 000 F CFP pour celui du village calédonien et 10 000 000 F CFP pour les frais d'études liés à la révision du PUD.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

La somme de 417 300 000 F CFP inscrite à l'article « 1641 - Emprunts en euros » est destinée au remboursement de la dette en capital.

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées

73 165 222 F CFP de subventions d'équipement sont prévues au BP 2024 :

- 70 000 000 F CFP à la SECAL dans le cadre de la concession du centre-ville,
- 1 065 222 F CFP au SMTU,
- 1 600 000 F CFP au GIE Sérail,
- 500 000 F CFP pour l'institut spécialisé de l'autisme.

Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers

Ce compte enregistre les travaux exécutés d'office pour le compte de tiers défallants, ainsi que les frais de fonctionnement de toute nature liés à ces travaux, et les facturations correspondantes à ces tiers.

Ainsi, le montant des travaux remboursés par des tiers s'élève pour 2024 à **84 522 911 F CFP** :

- 63 022 911 F CFP pour le confortement du creek Mamié remboursé à hauteur de 59 181 106 F CFP par la Nouvelle-Calédonie et subvention à hauteur de 3 841 805 F CFP par l'État,
- 20 000 000 F CFP pour le confortement de talus de la Rue des Fox-Terriers refacturé pour 10 000 000 F CFP à la CDE et pour 10 000 000 F CFP par l'OPT (la part ville pour cette opération s'élève à 10 000 000 F CFP et apparait à l'opération 2200 – Aléas météorologiques et climatiques)
- 1 500 000 F CFP refacturés à divers tiers pour des nettoyages de terrains embroussaillés.

2 – DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Il est proposé d'inscrire la somme de 1 024 402 F CFP à l'article « 13932 - FIP équipement » correspondant au montant d'amortissement d'une subvention perçue par la Ville en 2015 dans le cadre de l'acquisition d'un camion de pompiers.

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figurent les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

Opération	Dépenses	Recettes
0100 ACQUISITIONS FONCIERES	1 385 000	
0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	4 573 019	
Subvention province Sud		614 483
0300 AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	2 613 728	
0400 AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	10 451 137	
0500 MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	1 165 000	
0600 REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	38 596 845	
0700 EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	953 993	
0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	5 906 364	
0900 INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	5 342 472	
1000 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	2 976 071	
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	33 165 410	
Subvention État		23 826 378
Subvention province Sud		8 839 604
1100 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	6 902 152	
1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	2 571 790	
Subvention État		11 007 233
12518 POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	10 789 013	
Subvention État		35 163 086
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE	6 571 456	
Subvention Nouvelle-Calédonie		3 750 000
13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	472 611	
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	48 001 092	
Subvention État		81 663 630
Subvention province Sud		11 762 093
13321 RENOVATION IOH (AP 6021)	-	
Subvention État		8 350 000
13421 AMENAGEMENTS ILOT BAILLY	6 727 592	
13521 BASSIN LUDIQUE PISCINE (AP 6422)	3 964 251	
13921 CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	29 996 180	
1400 AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	128 737	
14122 AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (AP 6522)	682 640	
1700 AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	4 276 049	
1800 COMMUNICATION	4 915 539	
2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	28 627 322	
Subvention État		12 256 802
Subvention province Sud		3 374 022
8513 VIDEO PROTECTION (AP 2113)	2 990 355	
Subvention Nouvelle-Calédonie		25 200 000
Opération financière - Remboursement du capital	1 645 351	
Opération non individualisée - Subvention d'équipement	2 500 000	
Opération non individualisée - Documents PUD2185060	5 814 940	
Total Restes à réaliser 2023 / 2024	274 706 109	225 807 331

Le solde des restes à réaliser en investissement sur le budget principal est déficitaire de 48 898 778 F CFP.

Le solde des restes à réaliser en investissement sur le budget principal est déficitaire de 48 898 778 F CFP.

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2024 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	3 860 740 724 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	<u>3 860 740 724 F</u>
Solde de la section de fonctionnement (I)	0 F
Équilibre de la section de fonctionnement – (I+II)	0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2024 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	1 194 768 869 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	<u>1 335 036 376 F</u>
Solde des opérations de l'exercice 2024 (I)	- 140 267 507 F
Report du résultat déficitaire d'investissement 2023 (II)	- 200 636 369 F
Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2023 (III)	389 802 654 F
Restes à réaliser en recettes d'investissement	225 807 331 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>274 706 109 F</u>
Solde des Restes à réaliser (IV)	- 48 898 778 F
Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III+IV)	0 F



BUDGET ANNEXE EAU

Le budget annexe de l'eau, créé en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, est équilibré en dépenses et en recettes pour la somme totale de 279 887 913 F CFP, dont 86 952 729 F CFP en section de fonctionnement et 192 935 184 F CFP en section d'investissement.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le service de l'eau potable a été délégué en 2019 à la Calédonienne des Eaux, délégataire de service public. Les crédits en recettes de fonctionnement diminuent de 3 300 000 F CFP conformément aux réalisations de l'exercice 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2023	BP 2024	Différence
Chap 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service	1 400 000	1 500 000	100 000
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	82 000 000	78 600 000	- 3 400 000
Total recettes réelles de fonctionnement	83 400 000	80 100 000	- 3 300 000
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 852 729	6 852 729	-
Total recettes d'ordre de fonctionnement	6 852 729	6 852 729	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	90 252 729	86 952 729	- 3 300 000

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Article « 70121 – Contre-valeur taxe sur les consommations d'eau » :

A cet article sont inscrites les recettes pour les occupations du domaine public communal pour 1 500 000 F CFP.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Article « 757 – Redevances versées par les fermiers et concessionnaires » :

Les recettes inscrites au titre des redevances versées par les fermiers et les concessionnaires s'élèvent à 56 000 000 F CFP.

Article « 758 – Produits divers de gestion courante » :

22 600 000 F CFP sont prévus à cet article correspondant à la refacturation à la CDE des achats d'eau « en gros » au SIGN.

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » :

Les 6 852 729 F CFP inscrits à cet article correspondent à la reprise au résultat des subventions d'investissement transférables.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2023	BP 2024	Différence
Chap 011 - Charges à caractère général	39 000 000	43 000 000	4 000 000
Chap 012 - Charges du personnel	8 620 219	8 620 219	-
Chap 66 - Charges financières	9 096 000	8 500 000	- 596 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	56 716 219	60 120 219	3 404 000
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	15 725	-	- 15 725
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 520 785	26 832 510	- 6 688 275
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	33 536 510	26 832 510	- 6 704 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	90 252 729	86 952 729	- 3 300 000

1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article « 6061 – Fournitures non stockables » :

A cet article est inscrite la somme de 40 000 000 F CFP concernant l'achat d'eau au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN).

Article « 6152 – Entretien sur biens mobiliers » :

Il est proposé d'inscrire la somme de 2 000 000 F CFP à cet article pour divers entretiens sur les réseaux (routes des captages).

Article « 617 – Études et recherches » :

1 000 000 F CFP de frais d'études sont prévus pour la mise à jour du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS).

Chapitre 012 - Charges du personnel

La somme de 8 620 219 F CFP est inscrite à l'article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement » en remboursement de la masse salariale des agents de la Ville participant à la gestion du réseau d'eau au Budget Principal.

On retrouve ce montant à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » en recettes de fonctionnement du budget principal.

Chapitre 66 - Charges financières

Article « 66111 – Intérêts réglés à l'échéance » :

Le remboursement des intérêts des emprunts contractés par le budget annexe eau s'élève à 6 000 000 F CFP.

Article « 6618 – Intérêts des autres dettes » :

2 500 000 F CFP sont inscrits en vue du remboursement au Budget Principal des intérêts d'emprunts du budget annexe eau contractés avant l'exercice 2019.

On retrouve ce montant à l'article « 76233 – Par les budgets annexes des régies à autonomie financière » du budget principal.

2 – DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 6811 – Dotations aux amortissements » :

Les dotations aux amortissements seront de 26 832 510 F CFP.



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Opérations réelles d'investissement individualisées :

Les montants de participation de l'État et de la province Sud n'étant pas encore arrêtés à ce jour, la ville ne prévoit aucune recette dans ce cadre au BP 2024.

Si la ville reçoit une réponse favorable à ses demandes de subvention, elle pourra les inscrire dans son budget par décision modificative.

Ainsi, seuls des reliquats de crédits relatif au précédent Contrat d'Agglomération apparaissent au BP 2024.

Opération	Provenance	Reports 2023/2024	BP 2024
10617 RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2023 (AP 2717)	État	12 653 033	-
	PS	4 952 123	-
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2023 (AP 3317)	État	14 766 293	-
	PS	5 823 283	-
12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2023 (AP 4718)	État	65 350 000	-
	PS	11 117 694	-
Total Recettes CA 2017/2023		114 662 426	-

Recettes réelles d'investissement non individualisées ou financières :

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

Pour financer les opérations inscrites en dépenses d'investissement la Ville prévoit de recourir à l'emprunt. En conséquence, 37 933 789 CFP sont inscrits à l'article « 1641 – Emprunts en euro ».

2 – RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes d'investissement inscrites au titre des amortissements s'élèvent à 26 832 510 F CFP.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

- ✓ Le résultat excédentaire de fonctionnement 2023 de 13 506 459 F CFP est inscrit à l'article « 1068 – Autres réserves ».

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement individualisées :

a) Opérations individualisées (Contrat d'Agglomération)

Opération	Report 2023/2024	BP 2024
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2023 (AP 3317)	106 000	8 000 000
12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2023 (AP 4718)	45 502 756	11 278 954
14624 RENFORCEMENT AEP LA COULEE CA 2024/2027 (AP 7324)	-	10 600 000
Total Opérations Contrat d'Agglomération	45 608 756	29 878 954

b) Opérations individualisées (Hors Contrat d'Agglomération)

Opération	Report 2023/2024	BP 2024
12217 RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	379 014	29 159 059
Total Opérations Hors Contrat d'Agglomération	379 014	29 159 059

Dépenses réelles d'investissement non individualisées ou financières :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Article « 2031 – Frais d'études » :

5 070 000 F CFP sont prévus à cet article pour diverses études.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

Article « 1687 – Autres dettes » :

A cet article figure la somme de 13 000 000 F CFP correspondant au remboursement du capital des emprunts contractés avant 2019 au Budget Principal.

On retrouve ce montant à l'article « 27638 - Autres établissements publics » du budget principal.

Article « 1641 – Emprunts en euros » :

Il est prévu 6 500 000 F CFP de remboursement du capital des emprunts contractés par le budget annexe Eau.

2 – DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 1391... – Subv. d'investissement inscrites c/résultat » :

6 852 729 F CFP sont portés à ce compte au vu du transfert au compte de résultat de la part 2024 des subventions d'investissement.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

- ✓ Le résultat déficitaire d'investissement 2023 de 56 486 672 F CFP est inscrit à l'article « 001 - Déficit d'investissement reporté ».

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figurent les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 décembre de l'exercice courant.

Opération	Dépenses	Recettes
10617 RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717)	106 000	
Subvention de l'État		12 653 033
Subvention de la province Sud		4 952 123
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP3317)		
Subvention de l'État		14 766 293
Subvention de la province Sud		5 823 283
12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 4718)	45 502 756	
Subvention de l'État		65 350 000
Subvention de la province Sud		11 117 694
12217 RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	379 014	
Total reports 2023/2024	45 987 770	114 662 426

Le solde des restes à réaliser en investissement sur le budget annexe eau est excédentaire de 68 674 656 F CFP.

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2024 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	86 952 729 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	<u>86 952 729 F</u>
Solde de la section de fonctionnement	0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2024 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	64 766 299 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	<u>90 460 742 F</u>
Solde des opérations de l'exercice 2024 (I)	- 25 694 443 F
Solde d'investissement déficitaire 2023 (II)	- 56 486 672 F
Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2023 (III)	13 506 459 F
Restes à réaliser en recettes d'investissement	114 662 426 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>45 987 770 F</u>
Solde des Restes à réaliser (IV)	68 674 656 F
Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III+IV)	0 F



BUDGET ANNEXE

ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement, créé en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, est équilibré en dépenses et en recettes pour la somme totale de 291 356 821 F CFP, dont 101 342 829 F CFP en section de fonctionnement et 190 013 992 F CFP en section d'investissement.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2023	BP 2024	Différence
Chap 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service	105 000 000	95 000 000	- 10 000 000
Chap 77 - Produits exceptionnels	-	1 550 000	1 550 000
Total recettes réelles de fonctionnement	105 000 000	96 550 000	- 8 450 000
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 792 829	4 792 829	-
Total recettes d'ordre de fonctionnement	4 792 829	4 792 829	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	109 792 829	101 342 829	- 8 450 000

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Article « 70611 – Redevances d'assainissement collectif » :

A cet article sont inscrites les redevances d'assainissement collectif, tenant compte des réalisations effectives des exercices précédents.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Article « 775 – Produits des cessions d'éléments d'actif » :

Conformément à la nomenclature M49 il convient de prévoir au budget le montant des cessions, les 1 550 000 F CFP inscrits correspondent à une vente aux enchères ayant eu lieu en 2023.

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » :

Pour 2024, la Ville inscrit 4 792 829 F CFP à cet article au titre de la reprise au résultat de la part des subventions perçues en investissement.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2023	BP 2024	Différence
Chap 011 - Charges à caractère général	57 150 000	49 150 000	- 8 000 000
Chap 012 - Charges du personnel	23 800 624	23 800 624	-
Chap 66 - Charges financières	185 000	400 000	215 000
Chap 67 - Charges exceptionnelles	1 000 000	1 000 000	-
Total dépenses réelles de fonctionnement	82 135 624	74 350 624	- 7 785 000
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	14 006 859	12 393 942	- 1 612 917
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 650 346	14 598 263	947 917
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	27 657 205	26 992 205	- 665 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	109 792 829	101 342 829	- 8 450 000

1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article « 611 – Contrat de prestation de services » :

23 500 000 F CFP sont inscrits à cet article dont 12 000 000 F CFP pour l'entretien de la STEP et du réseau de collecte de Boulari, 5 000 000 F CFP pour des réparations sur le réseau et 3 000 000 F CFP pour des analyses d'eau et 3 500 000 F CFP de facturation par la CSP.

Article « 6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers » :

20 000 000 F CFP sont portés à cet article pour le curage de fossés et pour l'entretien des réseaux d'assainissement.

Article « 617 – Études et recherches » :

Une enveloppe de 200 000 F CFP est réservée pour l'élaboration du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RQPS) de l'assainissement.

Article « 6287 – Remboursement de frais » :

Enfin, 5 450 000 F CFP seront inscrits au titre des remboursements de frais au budget principal (électricité, carburant ...), on retrouve ce montant à l'article « 70872 - Par les budgets annexes et les régies municipales » du budget principal.

Chapitre 012 - Charges du personnel

Article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement » :

La somme de 23 800 624 F CFP est inscrite à l'article en remboursement de la masse salariale des agents de la Ville participant à la gestion du réseau d'assainissement au budget principal.

On retrouve ce montant à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » du budget principal.

Chapitre 66 - Charges financières

Article « 66111 – Intérêts réglés à l'échéance » :

La somme de 400 000 F CFP prévue à cet article correspond aux intérêts des emprunts contractés par le budget annexe Assainissement.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Article « 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » :

1 000 000 F CFP sont prévus à cet article en prévision des demandes de remboursement de la redevance d'assainissement.

2 – DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par un virement de 12 393 942 F CFP au profit de la section d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 6811 – Dotation aux amortissements » :

Les dotations aux amortissements (article 6811) sont prévues pour 13 650 346 F CFP pour l'exercice 2024.

Article « 675 – Valeurs comptables des éléments d'actif cédés » :

Conformément à la nomenclature M49 il convient de prévoir au budget le montant des cessions, les 1 550 000 F CFP inscrits correspondent à une vente aux enchères ayant eu lieu en 2023.



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Opérations réelles d'investissement individualisées :

a) Recettes issues du contrat d'agglomération :

Les montants de participation de l'État et de la province Sud n'étant pas encore arrêtés à ce jour, la ville ne prévoit aucune recette dans ce cadre au BP 2024.

Si la ville reçoit une réponse favorable à ses demandes de subvention, elle pourrait les inscrire dans son budget par le biais d'une décision modificative.

Ainsi, seuls des reliquats de crédits du précédent Contrat d'Agglomération apparaissent au BP 2024.

Opération	Provenance	Reports 2023/2024	BP 2024
14022 ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	État	11 454 344	-
Total Recettes CA 2017/2023		11 454 344	-

b) Recettes hors contrat d'agglomération :

Opération	Reports 2023/2024	BP 2024
1900 ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	20 467 251	47 713 688
Total Recettes hors CA		47 713 688

Les recettes inscrites à cette opération correspondent à 18 255 847 F CFP du Fonds Européen d'Investissement (FEI) pour l'assainissement du giratoire de la Palmeraie et de la rue des Letchis (20 034 000 F CFP) ainsi que 9 423 841 F CFP du FIP Équipement pour les travaux d'assainissement de Boulari tranche 2 (phase 2).

Opérations d'investissement non-individualisées et financières :

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

La ville prévoit la somme de 62 564 111 F CFP à l'article « 1641 - Emprunts en euros » pour financer son programme d'investissement.

2 – RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement

L'équilibre budgétaire est atteint par un prélèvement de la section de fonctionnement de 12 393 942 F CFP.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 2182 - Matériel de transport » :

Conformément à la Nomenclature M49 il convient de prévoir au budget le montant des cessions, ici, 947 917 F CFP correspondant à une vente aux enchères.

Article « 28... - amortissements » :

Les recettes d'investissement inscrites au titre des amortissements s'élèvent à 13 650 346 F CFP.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'inscrire le résultat excédentaire de fonctionnement 2023 de 20 822 393 F CFP à l'article « 1068 – Autres réserves ».

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement individualisées :

a) Opérations individualisées (Contrat d'Agglomération et État ou province Sud)

Opération	Report 2023/2024	BP 2024
14022 ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2023 (AP 6122)	118 425	-
14524 ASSAINISSEMENT GABIN BOURVIL CA 2024/2027 (AP 7324)	-	8 000 000
Total Opérations Contrat d'Agglomération et État ou PS	118 425	8 000 000

b) Opérations individualisées (Hors Contrat)

Opération	Report 2023/2024	BP 2024
1900 ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	10 270 584	112 590 868
Total Opérations hors Contrat	10 270 584	112 590 868

Dépenses réelles d'investissement non individualisées ou financières :

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

Article « 1641 – Emprunts en euros » :

1 200 000 F CFP seront nécessaires au remboursement du capital des emprunts contractés.

2 – DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 1391... – Subv. d'investissement inscrites c/résultat » :

4 792 829 F CFP sont inscrits à cet article pour permettre la reprise au compte de résultat des subventions perçues en investissement.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'inscrire le résultat déficitaire d'investissement 2023 de 53 041 286 F CFP à l'article « 001 - Déficit d'investissement reporté ».

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figure les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

Opération	Dépenses	Recettes
14022 ASS. RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	118 425	
Subvention de l'État		11 454 344
1900 ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	10 270 584	
FIP Equipement		20 467 251
Total reports 2023/2024	10 389 009	31 921 595

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2024 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	101 342 829 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	101 342 829 F
Solde de la section de fonctionnement	0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2024 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	137 270 004 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	126 583 697 F
Solde des opérations de l'exercice 2024 (I)	10 686 307 F
Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2023 (III)	20 822 393 F
Solde d'investissement déficitaire 2023 (II)	- 53 041 286 F
Restes à réaliser en recettes d'investissement	31 921 595 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	10 389 009 F
Solde des Restes à réaliser (IV)	21 532 586 F
Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III)	0 F



BUDGET ANNEXE
ORDURES MENAGERES

Le budget annexe des Ordures Ménagères, créé en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, est équilibré en dépenses et en recettes pour la somme totale de 383 408 626 F CFP, dont 368 500 000 F CFP en section de fonctionnement et 14 908 626 F CFP en section d'investissement.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2023	BP 2024	Différence
Chap 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service	345 000 000	350 000 000	5 000 000
Chap 77 - Produits exceptionnels	-	11 000 000	11 000 000
Total recettes réelles de fonctionnement	345 000 000	361 000 000	16 000 000
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000	7 500 000	-
Total recettes d'ordre de fonctionnement	7 500 000	7 500 000	-
Chap 002 - Excédent d'exploitation reporté	2 776 506	-	- 2 776 506
Total affectation du résultat n-1	2 776 506	-	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	355 276 506	368 500 000	29 223 494

1 – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

La Ville prévoit en 2024 une action de régularisation de la situation des non-abonnés entraînant un ajustement estimé à 5 000 000 F CFP et augmentant d'autant le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Chapitre 77 - Subventions exceptionnelles

Une subvention de 11 000 000 F CFP est prévue en 2024 dans le cadre de la REP emballage.

2 – RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » :

Pour 2024, la Ville inscrit 7 500 000 F CFP à cet article au titre du transfert au compte de résultat des subventions perçues en investissement.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2023	BP 2024	Différence
Chap 011 - Charges à caractère général	327 215 849	329 185 000	1 969 151
Chap 012 - Charges du personnel	14 650 186	13 850 000	- 800 186
Chap 65 - Autres ch. de gestion courante	1 600 000	-	- 1 600 000
Chap 67 - Charges exceptionnelles	1 910 471	1 000 000	- 910 471
Chap 68 - Dotations aux provisions	-	1 000 000	1 000 000
Chap 022 - Dépenses imprévues	-	-	-
Total dépenses réelles de fonctionnement	345 376 506	345 035 000	- 341 506
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	3 949 818	6 410 438	2 460 620
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182	5 950 182	-
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	9 900 000	12 360 620	2 460 620
Chap 002 - Déficit d'exploitation reporté	-	11 104 380	11 104 380
Total affectation du résultat n-1	-	11 104 380	11 104 380
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	355 276 506	368 500 000	13 223 494

1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article	Budget total 2023	BP 2024	Commentaires
60628 Autres fournitures non stockées	-	700 000	
611 Sous-traitance générale	315 037 942	318 185 000	Augmentation des marchés de collecte (Collecte et traitement des déchets recyclables ou non, collecte des déchets verts et gestion des relations avec les usagers)
6135 Locations mobilières	181 618	200 000	Location des TPE
61523 Voies et réseaux	2 676 341	-	
617 Études et recherches	1 504 140	-	En 2023 :Etude performance et AMO renouvellement des marchés des ordures ménagères et élaboration de la matrice des coûts
6188 Autres frais divers	554 203	1 950 000	
6231 Annonces et insertions	71 385	-	
6236 Catalogues et imprimés	210 326	250 000	
6261 Frais d'affranchissement	5 030 131	5 100 000	
627 Services bancaires et assimilés	449 763	500 000	
62871 A la collectivité de rattachement	1 500 000	2 300 000	Remboursement de frais (électricité, carburant...) au budget principal
Total chapitre 011	327 215 849	329 185 000	

Chapitre 012 - Charges du personnel

Article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement » :

La somme de 13 850 000 F CFP est inscrite à l'article en remboursement de la masse salariale des agents de la Ville participant à la gestion des ordures ménagères au Budget Principal.

On retrouve ce montant à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » du budget principal.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Article « 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) »

Il est prévu 1 000 000 F CFP en prévision d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 - Dotations aux provisions

Article « 6817 – Dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants »

La ville provisionne 1 000 000 F CFP en 2024 en prévision d'éventuelles admissions en non-valeur.

2 – DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par un virement de 6 410 438 F CFP au profit de la section d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les dotations aux amortissements (article 6811) s'élèvent à 5 950 182 F CFP pour l'exercice 2024.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'inscrire le résultat déficitaire de fonctionnement 2023 de 11 104 380 F CFP à l'article « 002 – Déficit d'exploitation reporté ».



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette réelle d'investissement n'est prévue en 2024.

2 – RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement

L'équilibre budgétaire est atteint par un prélèvement de la section de fonctionnement de 6 410 438 F CFP.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes d'investissement inscrites au titre des amortissements s'élèvent à 5 950 182 F CFP.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'inscrire le résultat excédentaire d'investissement 2023 de 2 548 006 F CFP à l'article « 001 – Excédent d'investissement reporté ».

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

a) Opérations individualisées (Contrat État ou province Sud)

Opération	Report 2023/2024	BP 2024
13721 QAV NORD CA 2024/2027 (AP 7124)		2 600 000
Total Opérations Contrat État ou province Sud	-	2 600 000

b) Opérations individualisées (Hors Contrat)

Opération	Report 2023/2024	BP 2024
10416 OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	-	4 808 626
Total Opérations Contrat	-	4 808 626

2 – DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 1391... – Subv. d'investissement inscrites c/résultat » :

Pour 2024, la Ville inscrit 7 500 000 F CFP à cet article au titre de la reprise au compte de résultat des subventions perçues en investissement.

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figure les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

Il n'est constaté aucun report de 2023 sur 2024.

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2024 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	368 500 000 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	<u>357 395 620 F</u>
Solde des mouvements de l'exercice 2024 (I)	11 104 380 F
Affectation du solde de fonctionnement déficitaire de 2023 (II)	11 104 380 F
Équilibre de la section de fonctionnement – (I+II)	0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2024 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	12 360 620 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	<u>14 908 626 F</u>
Solde des opérations de l'exercice 2024 (I)	2 548 006 F
Solde d'investissement déficitaire 2023 (II)	- 2 548 006 F
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>0 F</u>
Solde des Restes à réaliser (III)	0 F
Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III)	0 F



BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT ZI LA
COULEE TR4

Le budget annexe lotissement « zone industrielle de la Coulée tranche 4 » a été créé par délibération n°95/17/XII du 14 décembre 2017 dans le but d'accompagner et de favoriser le développement économique. Le budget annexe lotissement « ZI de la Coulée T4 » est en suréquilibre en 2024 avec un excédent de 14 414 067 F CFP.

Il est prévu d'abonder les crédits budgétaires courant 2024 dès lors que le programme de commercialisation de lots éligibles au dispositif de zone franche aura été arrêté.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 - RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

La somme de 798 919 F CFP a été inscrite au « 7133 – *Variation des en-cours de production de biens* ». Cet article totalise la valeur prévisionnelle du stock provisoire au 31 décembre de l'exercice, qu'il convient de sortir par opération d'ordre budgétaire.

2 – AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'inscrire le résultat excédentaire de fonctionnement 2023 de 1 081 F CFP à l'article « 002 – *Excédent d'exploitation reporté* ».

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites au budget pour une somme totale de 800 000 F CFP inscrite à l'article « 66111 – *Intérêts réglés à l'échéance* » correspondant au remboursement des intérêts d'emprunt.



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget annexe lotissement est entièrement financée par le résultat d'investissement excédentaire reporté de l'exercice 2023 inscrit à l'article « 001 – *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* » pour 17 712 986 F CFP.

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

2 500 000 F CFP sont prévus en remboursement du capital de la dette.

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

L'article « 3355 – Travaux » comporte 798 919 F CFP de crédits permettant de réaliser l'opération d'ordre budgétaire de sortie des stocks provisoires au 31 décembre, en particulier pour la partie relative aux travaux d'allotissement.

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figure les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

Il n'est constaté aucun report de 2023 sur 2024.

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2024 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	800 000 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	<u>789 919 F</u>
Solde des mouvements de l'exercice 2024 (I)	- 1 081 F
Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2023 (II)	1 081 F
Équilibre de la section de fonctionnement (I+II)	0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2024 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	0 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	<u>3 298 919 F</u>
Solde des opérations de l'exercice 2024 (I)	- 3 298 919 F
Solde d'investissement excédentaire 2023 (II)	17 712 986 F
Équilibre de la section d'investissement (I+II)	14 414 067 F

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 22 février 2024 :

Sur le budget consolidé, Mme SANMOHAMAT demande des explications sur l'excédent de 14 M F CFP.

M. BOEWA-MI, directeur des finances et de l'informatique, répond qu'il y a effectivement un suréquilibre au niveau de la section d'investissement. Cette situation, qui n'est pas anormale, disparaîtra dans le courant de l'année puisque des crédits vont être inscrits en décision modificative pour couvrir des dépenses relatives à la zone franche de La Coulée. Il est prévu de le financer par de l'emprunt et le remboursement sera réalisé grâce à la vente des terrains de la zone industrielle.

• Le budget primitif du budget principal :

M. GOYON indique que, lors du débat d'orientation budgétaire, la réduction des charges de fonctionnement, et notamment des charges de personnel, a été abordée. Il demande des précisions sur le sujet.

M. BOEWA-MI explique qu'il y a une baisse de près de 93 M F CFP au chapitre 011 (les dépenses de gestion courante), de 58 M F CFP au chapitre 012 (charges de personnel) et de 20 M F CFP au chapitre 67 (charges exceptionnelles). Par contre, il y a une augmentation de 89 M F CFP au chapitre 657 (subventions), notamment pour le SMTU, le SIGN, la Caisse des Ecoles et le CCAS.

Au sujet des charges de personnel, Mme JULIÉ demande pour quelle raison les rémunérations principales augmentent alors que les cotisations CAFAT diminuent.

- En réponse à la demande de Mme JULIÉ, il est précisé que, s'agissant de la prévision des cotisations CAFAT, la Ville avait provisionné 20 M F CFP en 2023, dans le cadre d'un contentieux (en cours) avec la CAFAT. En 2024, la provision a été effectuée sur un autre article, distinct de celui des cotisations.

M. PELLETIER, directeur administratif, indique que pour 2024, la prévision budgétaire se traduit par une augmentation de 5,6% par rapport au réalisé 2023.

Mme JULIÉ signale que dans le rapport, il est indiqué une diminution de 3,38%. Elle demande confirmation.

M. CARTEGINI, secrétaire général adjoint, confirme que les charges de personnel sont bien en baisse par rapport au budget primitif 2023. Il rappelle que plus d'1,7 Mds avait été inscrit au budget primitif 2023 et qu'il y a eu une réduction en cours d'exercice. En 2024, le budget sera plus proche du prévisionnel exécuté que celui de 2023. Les prévisions sont donc en baisse et il pourrait y avoir une augmentation en terme d'exécution puisque des recrutements sont prévus.

Mme JULIÉ demande à obtenir la liste des recettes liées aux services publics (piscine municipale, Centre Culturel du Mont-Dore, marché municipal, Espace de Travail Partagé etc.) ainsi que la liste des grosses subventions. En effet, 77 M F CFP sont prévus au BP 2024 mais elles ne sont pas uniquement versées aux associations sportives et culturelles.

M. CARTEGINI précise que des subventions ont déjà été votées au conseil municipal de décembre 2023, pour le GIE SERAIL notamment.

- En réponse à la demande de Mme JULIÉ, ci-dessous, le tableau récapitulatif des recettes des structures communales :

Pôle	Location	BP 2024
Pôle marché et ETP	Restaurant	5 000 000
	Emplacements marché	10 700 000
	ETP	3 000 000
Total Pôle marché et ETP		18 700 000
Pôle administration et développement économique	Centre de tri de La Coulée	8 137 620
	Location bureaux Mairie annexe de Plum à la PS	1 144 500
	Location bureaux Mairie annexe de Plum à l'OPT	600 000
	Location terrain à l'association soutien autisme Les Lucioles	6 600 000
	Location Pôle des solidarités à auto-école	1 200 000
	Terrasse restaurant La Popote	513 000
	Complexe Mont-Dore Environnement à la SPL AAST	1 272 000
	Locations de salles (Case des Com, Salle des Com VD, salle d'honneur...)	1 000 000
	Locaux CCAS	3 600 000
	Autres locations du domaine communal (marchands ambulants)	5 732 880
Total Pôle administration et développement économique		29 800 000
Pôle Sécurité	Gendarmerie	29 040 000
Total Pôle Sécurité		29 040 000
Pôle culture et sport	CCMD et pôle des solidarités	4 800 000
	Piscine	200 000
Total Pôle culture et sport		5 000 000
Total général		82 540 000

➤ En réponse à la demande de Mme JULIÉ, ci-dessous, le détail des subventions :

Articles spécifiques

Thème	Subvention	Montant
Aménagement et transports	6573581 SIGN	30 000 000
Aménagement et transports	6573582 SMTU	107 025 580
Aménagement et transports	65738 SERAIL	2 400 000
Total Aménagement et transports		139 425 580
Social	657362 CCAS	128 350 000
Total Social		128 350 000
Enseignement	657361 Caisse des écoles	153 850 000
Enseignement	65733 Provinces - ODI 5	17 250 000
Total Enseignement		171 100 000
Total général		438 875 580

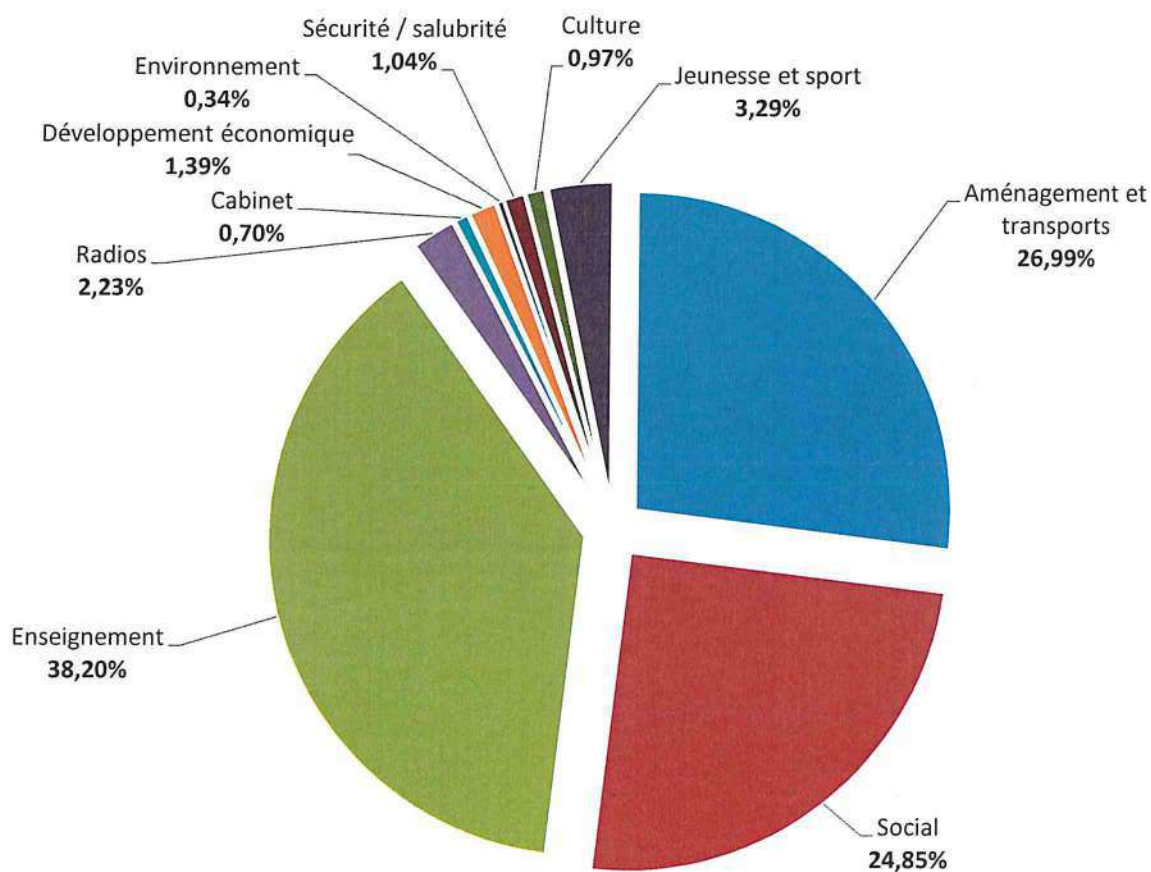
6574 - Subventions aux associations

Thème	Subvention	Montant
Enseignement	DDEC	25 000 000
Enseignement	Écoles privées (fournitures scolaires)	720 000
Enseignement	Vocabulivre	200 000
Enseignement	Livre mon ami	100 000
Enseignement	OCCE	200 000
Total Enseignement		26 220 000
Radios	Associations radiodiffusions	11 500 000
Total Radios		11 500 000
Cabinet	AFM pour congrès des Maires	3 600 000
Total Cabinet		3 600 000
Développement économique	Agence d'Attractivité Sud Tourisme	6 600 000
Développement économique	UFC Que Choisir	100 000
Développement économique	ADIE	500 000
Total Développement économique		7 200 000
Environnement	Caledoclean	500 000
Environnement	Mocamana	450 000
Environnement	Red Ground	200 000
Environnement	EPLP	50 000
Environnement	CIE	350 000
Environnement	SOS Mangrove	200 000
Total Environnement		1 750 000
Sécurité / salubrité	ADAVI	3 600 000
Sécurité / salubrité	SPANC	240 000
Sécurité / salubrité	AMMAC NC	50 000
Sécurité / salubrité	ACMD	300 000
Sécurité / salubrité	Association Citoyen Mondorien	200 000
Sécurité / salubrité	Jeunes Sapeurs Pompiers	100 000
Sécurité / salubrité	Amicale des Sapeurs-Pompiers du Mont-Dore	250 000
Sécurité / salubrité	ACAD NC	160 000
Sécurité / salubrité	Subvention prévention Contrat Etat ou PS	450 000
Total Sécurité / salubrité		5 350 000
Culture	Subventions Culture Contrat État ou PS	2 500 000
Culture	Subventions Culture	2 500 000
Total Culture		5 000 000
Jeunesse et sport	Subventions Sport Contrat État ou PS (dont CVL)	14 000 000
Jeunesse et sport	Subventions Saint-Louis Contrat État ou PS	3 000 000
Total Jeunesse et sport		17 000 000
Total général		77 620 000

Répartition chapitre 657 dont 6574 Subventions aux associations

Thème	Montant	
Aménagement et transports	139 425 580	26,99%
Social	128 350 000	24,85%
Enseignement	197 320 000	38,20%
Radios	11 500 000	2,23%
Cabinet	3 600 000	0,70%
Développement économique	7 200 000	1,39%
Environnement	1 750 000	0,34%
Sécurité / salubrité	5 350 000	1,04%
Culture	5 000 000	0,97%
Jeunesse et sport	17 000 000	3,29%
Total général	516 495 580	

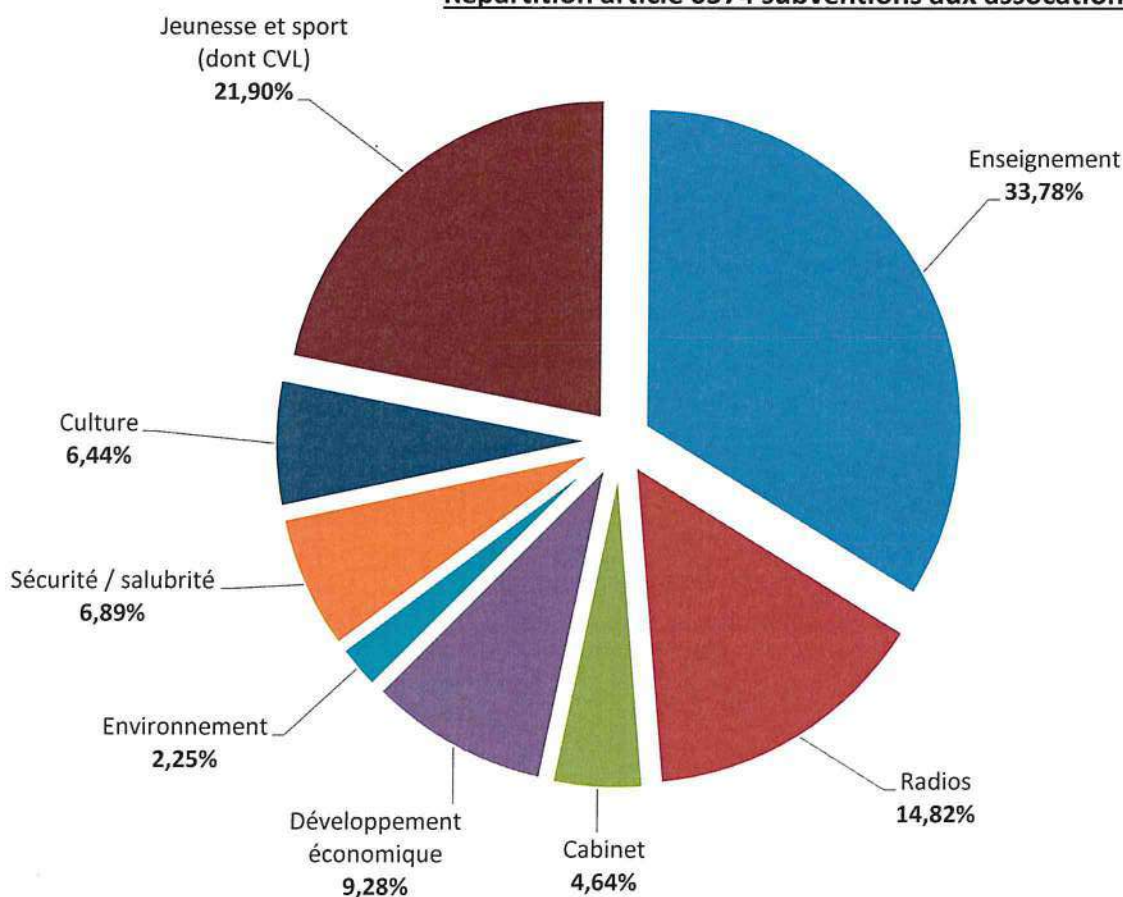
Répartition chapitre 657 dont 6574 Subventions aux associations



Répartition article 6574 subventions aux associations

Thème	Montant	
Enseignement	26 220 000	33,78%
Radios	11 500 000	14,82%
Cabinet	3 600 000	4,64%
Développement économique	7 200 000	9,28%
Environnement	1 750 000	2,25%
Sécurité / salubrité	5 350 000	6,89%
Culture	5 000 000	6,44%
Jeunesse et sport (dont CVL)	17 000 000	21,90%
Total général	77 620 000	

Répartition article 6574 subventions aux associations



Concernant les redevances versées par EEC, Mme JULIÉ demande si les 95 M F CFP tiennent compte de la délibération votée récemment par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

M. CARTEGINI répond par la négative. En effet, la délibération du Congrès n'est pas applicable en l'état et lorsqu'elle le sera, la Ville connaîtra une diminution des recettes, en provenance de EEC, de l'ordre de 72 M F CFP. En prévision, une provision de 55 M F CFP est inscrite au budget et des économies seront faites par ailleurs pour compenser. Enfin, comme indiqué lors du DOB, il n'est pas prévu d'augmenter la taxe d'électricité pour combler le manque à gagner.

Mme JULIÉ souhaite savoir quelles sont les actions qui sont financées dans le cadre du contrat d'agglomération.

M. RIVIECCIO répond que dans le nouveau contrat avec l'Etat, il y a 4 axes : sport, culture, accompagnement à la scolarité et prévention. La Ville a la latitude de créer de nouvelles actions en respectant ces axes.

Mme JULIÉ comprend que la subvention provinciale de 14 M F CFP pour financer les actions de l'accompagnement à la scolarité, sera transférée à la Caisse des Ecoles.

M. RIVIECCIO répond par l'affirmative. Il précise que la convention n'a pas encore été signée.

Un agent de la Ville réalisait une mission de coordination de ce dispositif et le poste, actuellement rattaché à la direction administrative, sera également transféré à la Caisse des Ecoles.

M. PELLETIER précise que les missions de l'agent n'étaient pas exclusivement dédiées au suivi du dispositif.

M. CARTEGINI souligne que la subvention de la province Sud ne sert pas à payer le personnel chargé de la conception et du suivi du dispositif mais bien à financer les actions.

Mme JULIÉ demande une note sur le sujet, pour le conseil municipal.

➤ En réponse à la demande de Mme JULIÉ, il est précisé que :

Les missions suivantes sont transférées à la Caisse des Ecoles, en 2024 :

- Accompagnement à la scolarité,
- Vacances apprenantes,
- Régulateurs scolaires.

Les missions d'accompagnement à la scolarité étaient gérées conjointement par la DSAP et la DA (SVS). Au BP 2023, la Ville prévoyait d'affecter un poste budgétaire (redéploiement d'un poste déjà existant et complété d'autres missions) à la DA, aux fins de gérer la mission de l'accompagnement à la scolarité.

Avec le transfert du poste à la caisse des écoles en 2024, la Ville compensera la dépense relative à la création d'un poste à la Caisse des Ecoles. En contrepartie, le budget Ville gèlera le poste initialement prévu à la DA.

Pour information, la dépense budgétaire relative à la création d'un poste à la Caisse des Ecoles, de catégorie B, s'élèverait à +/- 5 MF.

Mme JULIÉ demande si l'inscription des recettes liées à la vente des actions de la Ville au sein de la SAEML Mont-Dore Environnement, pour une 3^{ème} année consécutive ne rend pas le budget insincère.

M. AFCHAIN rappelle les propos émis lors du dernier conseil municipal à savoir que la Ville souhaite toujours vendre ses parts et qu'il y a actuellement des discussions avec des candidats potentiels.

M. CARTEGINI ajoute que la Ville a déjà été saisie par les services du contrôle de légalité à ce sujet l'an dernier et qu'elle a apporté les éléments d'explications satisfaisants les services de l'Etat. S'il le faut, elle fournira les explications pour le budget 2024.

Mme JULIÉ demande si des subventions ont bien été prévues pour le budget participatif de 2 écoles.

M. CARTEGINI répond par l'affirmative. Les demandes ont été soumises à la commission chargée de l'enseignement, de la veille.

Au sujet des opérations subventionnées par l'Agence Nationale du Sport (ANS), Mme JULIÉ demande si la Ville a prévu des crédits pour la part qu'elle doit financer. En effet, elle ne voit pas de crédits pour l'opération de réaménagement du centre hippique « La Cravache » et sans cela, l'ANS ne fera pas de versement.

M. OXFORD, directeur adjoint des services techniques et de proximité, répond que l'autorisation de programme pour le centre hippique n'a pas encore été votée en conseil municipal. Il ajoute qu'il est prévu de faire les études cette année.

M. RIVIECCIO précise que l'ANS déclenche la subvention au moment du démarrage des travaux. Incrire la totalité des crédits ne serait pas utile car ce sont de gros travaux.

Mme JULIÉ demande alors pour quelle raison 14 M F CFP sont prévus au budget alors que la Ville n'envisage de faire que des études.

M. OXFORD répond que cette somme correspond à l'avance de 30% du montant subventionnable. Il ajoute que le délai imparti ne permet pas de débiter les travaux en 2024. Pour ce qui est de la réfection des vestiaires du stade Victorin BOEWA, la Ville a jusqu'en 2026 pour réaliser les travaux. Enfin, pour la réfection et le réaménagement de la salle de gymnastique de la salle omnisport de Boulari, la Ville sera subventionnée à la fin de l'opération. La Ville prévoit d'acquérir le praticable et quelques équipements dans l'année.

Mme JULIÉ demande si les travaux du creek Mamié sont terminés.

M. LEVANQUÉ, secrétaire général, répond que les travaux de sécurisation provisoires sont terminés. Les travaux définitifs n'ont pas encore débuté car la Ville attend la validation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sur la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Ce dernier tarde à faire le retour à la Ville. La Ville espère pouvoir lancer les travaux cette année.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

- Le budget primitif du budget annexe eau :

Aucune observation.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

- Le budget primitif du budget annexe assainissement :

Aucune observation.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

- Le budget primitif du budget annexe ordures ménagères :

Mme JULIÉ demande des précisions sur la régularisation des non abonnés.

M. CARTEGINI répond que le logiciel a été mis à jour par rapport à l'adressage. La Ville est aujourd'hui en mesure d'identifier les administrés qui n'ont pas d'abonnement. Pour ce faire, il est prévu de faire intervenir la Police Municipale. Cela représente environ 400 ménages.

Mme JULIÉ demande des explications sur l'augmentation du marché de collecte.

M. LEVANQUÉ répond que c'est lié à la révision de prix annuelle des prestataires de service.

Enfin, Mme JULIÉ remarque que malgré la subvention d'équilibre de 10 M F CFP du budget principal vers le budget annexe, versée l'an dernier, le budget annexe est encore en déficit.

M. CARTEGINI répond que le budget annexe présente un déficit structurel et rappelle que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2019.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

- Le budget primitif du budget annexe lotissement ZI de La Coulée TR4 :

Aucune observation.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

Au Mont-Dore, le 29 FEV. 2024

Le Maire,



Eddie LECOURIEUX

